



Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article - Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), version 2.6

Mars 2007

POUR INFORMATION SEULEMENT



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Système d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Aperçu de la soumission de données

Les sept (7) fichiers SIEP et une description des fichiers

Veillez trouver ci-dessous, les sept (7) fichiers que vous devez inclure dans la soumission du rapport **final** pour l'année complète à soumettre le **15 juillet**. De plus, vous trouverez une brève description de chaque fichier.

1. **Fichier - Description de l'établissement (ID)**
2. **Fichier - Programme de l'établissement (IP)**
3. **Fichier - Cours de l'établissement (IC)**
4. **Fichier - Description de l'étudiant (SD)**
5. **Fichier - Programme de l'étudiant (SP)**
6. **Fichier - Cours de l'étudiant (SC)**
7. **Fichier - Unités transférées de l'étudiant (ST)**

Métadonnées sur l'établissement

1. **Fichier - Description de l'établissement (ID)**

(Métadonnées sur l'établissement postsecondaire; nombres d'éléments = 8; taille = 132 octets)

Le fichier - Description de l'établissement (ID) énumère et décrit les différentes périodes d'activité scolaire selon lesquelles les cours et programmes sont organisés. En particulier, les enregistrements contenus dans le fichier ID décrivent la façon dont un établissement postsecondaire divise ses années en des périodes (sessions, trimestres ou autres composantes) durant lesquelles des cours sont habituellement offerts. Les établissements postsecondaires fournissent un (1) enregistrement ID pour chacune des périodes débutant ou se terminant durant le cycle de douze (12) mois. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Description de l'établissement (ID) » de ce document.)**

2. **Fichier - Programme de l'établissement (IP)**

(Métadonnées sur l'établissement postsecondaire; nombres d'éléments = 37; taille = 314 octets)

Le fichier - Programmes de l'établissement (IP) contient le titre du programme (IP2000, IP2020), sa durée (IP2060 à IP2071), son genre d'attestation (IP2010, IP2011), ses préalables (IP2150 à IP2155) et d'autres caractéristiques de chacun des programmes offerts par l'établissement postsecondaire. Le fichier IP est un inventaire des programmes offerts par l'établissement postsecondaire. Il contient un (1) enregistrement IP pour chacun des programmes offerts.

Veillez noter qu'il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Programme de l'étudiant (SP). Le fichier SP contient un enregistrement pour chaque combinaison étudiant et programme. Chaque code de programme indiqué dans le SP doit apparaître dans le IP. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Programme de l'établissement (IP) » de ce document.)**

3. Fichier - Cours de l'établissement (IC)

(Métadonnées sur l'établissement postsecondaire; nombres d'éléments = 16; taille = 260 octets)

Le fichier - Cours de l'établissement (IC) contient le titre du cours (IC3000, SC3020), sa durée (IC3080, SC3081), sa valeur en unités (IC3090, SC3091) et d'autres caractéristiques de chacun des cours offerts par l'établissement postsecondaire. Il s'agit d'un inventaire des cours offerts. Un enregistrement IC pour chacun des cours devrait être déclaré.

Veillez noter qu'il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Cours de l'étudiant (SC). Le fichier SC contient un (1) enregistrement pour chaque combinaison étudiant et cours. Chaque code de cours indiqué dans le SC doit apparaître dans le IC. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Cours de l'établissement (IC) » de ce document.)**

Métadonnées sur l'étudiant

4. Fichier - Description de l'étudiant (SD)

(Métadonnées sur l'étudiant; nombres d'éléments = 60; taille = 1018 octets)

Le fichier - Description de l'étudiant (SD) contient des données démographiques et d'autres renseignements descriptifs sur les étudiants inscrits aux divers établissements postsecondaires. Entre autres, il contient le nom de l'étudiant (SD4040 à SD4050), sa date de naissance (SD4230), son sexe (SD4240), son Numéro d'assurance sociale (NAS) (SD4020), ses coordonnées (SD4060 à SD4180), ses études antérieures (SD4320 à SD4350) et des caractéristiques, comme le fait que l'étudiant s'identifie volontairement comme membre d'une minorité visible, Autochtone (SD4210) ou personne ayant une limitation d'activité (SD4215). Ce fichier contient un enregistrement par étudiant et par établissement postsecondaire. Il contient également le **Numéro national d'étudiant SIEP (NNE-SIEP)** (SD4030) – un identificateur unique qui sert à coupler les enregistrements des étudiants reçus à ceux qui se trouvent déjà dans la base de données nationale.

Veillez noter qu'il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Programme de l'étudiant (SP), le fichier - Cours de l'étudiant (SC) et le fichier - Unités transférées de l'étudiant (ST). Le fichier SD contient un enregistrement par étudiant inscrit dans un programme ou diplômé d'un programme. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Description de l'étudiant (SD) » de ce document.)**

5. Fichier - Programme de l'étudiant (SP)

(Métadonnées sur l'étudiant; nombres d'éléments = 40; taille = 395 octets)

Le fichier - Programme de l'étudiant (SP) contient un (1) enregistrement pour chaque programme dans lequel l'étudiant était inscrit durant le cycle de déclaration. Les enregistrements contenus dans le fichier Programme de l'étudiant comprend la date de début/fin du programme de l'étudiant (SP5010, SP 5090), le statut de l'étudiant (encore inscrit, a terminé le programme/obtenu son diplôme, s'en est retiré, n'a pas réussi à l'achever, autre) (SP5100), ses spécialisations (SP5015 à SP5021), ses unités de transfert (SP5220), les frais qui lui ont été facturés (SP5190 à SP5200), les unités cumulées (SP5230) et d'autres caractéristiques du programme de l'étudiant enregistrées par l'établissement postsecondaire.

Veillez noter qu'il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Programme de l'établissement (IP). Chaque code de programme déclaré dans le SP doit apparaître dans le fichier IP. De plus, il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier Programme de l'établissement (IP). Chaque enregistrement de l'étudiant déclaré dans le SD doit être associé à au moins un (1) enregistrement de programme dans le fichier SP. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Programme de l'étudiant (SP) » de ce document.)**

6. Fichier - Cours de l'étudiant (SC)

(Métadonnées sur l'étudiant; nombres d'éléments = 32; taille = 258 octets)

Le fichier - Cours de l'étudiant (SC) contient un enregistrement pour chaque cours auquel l'étudiant était inscrit durant le cycle de déclaration. Inclure également un enregistrement de cours pour les étudiants qui sont inscrits dans un stage en milieu de travail, en rédaction de mémoire ou thèse, ou d'autres activités académiques reliées à leur programme, mais pas structurées comme un cours. L'enregistrement du cours de l'étudiant comprend la date de début/fin du cours de l'étudiant (SC6020, SC6021), son statut dans le cours à la fin du cycle (encore inscrit, a terminé le cours, s'en est retiré, n'a pas réussi à l'achever, s'est inscrit comme auditeur libre, autre) (SC6030), les unités acquises (SC6060), les frais qui lui ont été facturés (SC6040) et d'autres caractéristiques du cours de l'étudiant enregistré par l'établissement postsecondaire.

Veillez noter qu'il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Cours de l'établissement (IC). Chaque code de cours déclaré dans le SC doit apparaître dans le fichier IC. De plus, il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier Programme de l'étudiant (SP). Chaque programme auquel l'étudiant était inscrit (fichier SP) doit être associé à au moins un (1) enregistrement de cours dans le fichier SC. L'enregistrement SP pour un étudiant diplômé pendant le cycle de déclaration et pour lequel l'étudiant n'était pas inscrit à un cours pendant le cycle de déclaration (p. ex., l'étudiant réussit à obtenir des crédits pendant le cycle courant pour du travail accompli durant un cycle précédent) ne devrait pas avoir d'enregistrement SC qui lui est associé. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Cours de l'étudiant (SC) » de ce document.)**

7. Fichier - Unités transférées de l'étudiant (ST)

(Métadonnées sur l'étudiant; nombres d'éléments = 18; taille = 266 octets)

Le fichier - Unités transférées de l'étudiant (ST) contient un enregistrement pour chaque cours à la suite duquel l'étudiant s'est vu accorder une unité à partir du cours et/ou d'expériences d'apprentissage suivies à l'extérieur de l'établissement postsecondaire fréquenté. Dans la mesure où cette information est conservée dans le système administratif de l'établissement postsecondaire, l'enregistrement sur le cours menant à une unité transférée contient le nombre d'unités transférées (ST7050), la source des unités (ST7070, ST7080) et la date où elles ont été accordées (ST7020).

Vous devez inclure les unités transférées accordées à l'étudiant depuis qu'il s'est inscrit pour la première fois à votre établissement postsecondaire et non uniquement pour le programme courant.

Vous devez exclure les cours suivis à un autre établissement postsecondaire en vertu d'une entente de courtage officielle si vous avez déclaré le cours comme l'un de vos enregistrements SC de l'étudiant. **(Pour de plus amples renseignements, veuillez voir la section « Fichier - Unités transférées de l'étudiant (ST) » de ce document.)**

**Nota :**

- Comme déjà mentionné, pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les différentes sections de ce document.
- Pour obtenir plus de renseignements sur la structure de la base de données du SIEP, les sept (7) fichiers du SIEP, la relation entre et parmi les fichiers, et les spécifications, veuillez voir le document « Base de données et description des fichiers du SIEP ».
- De plus, vous pouvez obtenir des renseignements sur le SIEP par le :

Site Internet du SIEP (http://www.statcan.ca/francais/concepts/PSIS/index_f.htm); et par le

Site Internet de Statistique Canada (<http://www.statcan.ca>).

- Pour toute autres questions concernant le SIEP, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada - Service d'aide SIEP

ou

**Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes**

Par courrier :

Section des enquêtes-établissements
Centre de la statistique de l'éducation
Statistique Canada, Immeuble principal, pièce 2100, section L
Pré Tunney, Ottawa (Ontario), K1A 0T6

Par courrier :

Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes
82, rue Westmorland, bureau 401
C.P. 0000
Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3B 5H1

Par téléphone :

du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h HNE/HAE
1-800-307-3382 ou 1-613-951-7608

Par téléphone :

du lundi au vendredi
de 8 h à 16 h HNA/HAA
1-506-453-2844

Par courriel :

PSIS-SIEP_contact@statcan.ca

Par courriel :

mphec@mphec.ca



Systeme d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier - Description de l'établissement (ID)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé: Date du début du cycle de rapport (ID1005), Code de l'établissement (ID1025), Code de la période (ID1035) et Code de sous-période (ID1036)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Premièrement, sélectionnez la date de début de votre enregistrement et inscrivez-la à l'élément ID1005. Reportez-vous à l'élément ID1005 pour connaître la façon de sélectionner vos cycles de rapport.

Le fichier - Description de l'établissement (ID) énumère et décrit les différentes périodes d'activité scolaire suivant lesquelles les cours et programmes sont organisés. En particulier, les enregistrements contenus dans le fichier ID décrivent la façon dont un établissement postsecondaire divise ses années en des périodes (sessions, trimestres ou autres composantes) durant lesquelles des cours sont habituellement offerts. Les établissements postsecondaires fournissent un (1) enregistrement ID pour chacune des périodes débutant ou se terminant durant le cycle de douze (12) mois. La durée de ces périodes peut varier (toutefois, peu de cours couvrent douze (12) mois consécutifs ou plus). Les périodes couvrent le temps alloué pour les examens. Les périodes peuvent débuter avant la date de début et s'étendre au-delà de la fin du cycle de déclaration. (*Reportez-vous à l'élément ID1035 (Code de la période) pour des suggestions sur la façon de déclarer les périodes.*)

Code de l'établissement (élément 1025 dans les sept (7) fichiers SIEP)

Vous trouverez votre (vos) code(s) dans la liste des codes d'établissement postsecondaire SIEP fournie par Statistique Canada.

Chaque code de huit (8) chiffres comprend deux (2) chiffres pour la province, trois (3) chiffres pour l'établissement postsecondaire et trois (3) chiffres pour le campus. La liste contient un (1) code pour l'établissement postsecondaire principal et un (1) pour chaque campus. Pour le code principal, les trois derniers chiffres sont 000 et pour les campus, les numéros sont séquentiels et débutent par 001. Les établissements postsecondaires sans campus comportent uniquement un code d'établissement principal. Exemples : l'établissement postsecondaire XXX dans la province P1 a deux campus et l'établissement postsecondaire YYY dans la province P2 n'en a aucun. Leurs codes apparaîtraient comme suit dans la liste des codes :

Établissement postsecondaire XXX

P1XXX000 - Principal
P1XXX001 - Campus 1
P1XXX002 - Campus 2

Établissement postsecondaire YYY

P2YYY000 - Principal

Si votre établissement postsecondaire a des campus, vous pouvez choisir de déclarer vos données du SIEP au niveau des campus ou au niveau de l'établissement postsecondaire principal (000) selon la manière dont vous emmagasinez vos métadonnées et les données sur les étudiants dans vos propres systèmes administratifs. Nous vous recommandons de les déclarer au niveau le plus bas, ce qui permet une analyse plus détaillée.

Les combinaisons suivantes de niveaux de déclarations et de types de fichiers sont valides. Choisissez un niveau de déclaration pour les trois (3) fichiers de métadonnées de l'établissement postsecondaire et un (1) pour les quatre (4) fichiers de métadonnées de l'étudiant.

| Métadonnées de l'établissement postsecondaire (ID, IP, IC) | Métadonnées de l'étudiant (SD, SP, SC, ST) |
|---|---|
| Principal | Principal |
| Principal | Campus |
| Campus | Campus |

Pour le rapport final pour l'année complète, décrivez tous les différentes périodes d'activité scolaire au cours des douze (12) mois débutant à votre date du début du cycle de rapport ID1005 (RepStarDate).

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|-----------------------------------|--|---|-------------------|-------|----------|----------|
| ID | 1005 | RepStartDate | Date du début du cycle de rapport | <p>Votre cycle de rapport devrait débuter le lendemain de la fin de votre session d'hiver de l'année précédente (ou de l'année scolaire si vous n'avez pas de session d'hiver), incluant le temps alloué pour les examens. Par exemple, pour le rapport 1999-2000, si la période d'examen de votre session d'hiver précédente s'est terminée le 17 avril 1999, utilisez 19990418 comme date de début. Même si votre établissement postsecondaire est inactif pendant l'été, n'utilisez pas septembre comme début de votre cycle de rapport. Utilisez le lendemain de la fin de la session d'hiver précédente. Répétez la même valeur pour tous les enregistrements ID.</p> <p>Les établissements postsecondaires qui offrent des programmes uniquement selon des méthodes non traditionnelles, notamment l'enseignement à distance, et qui n'ont donc pas d'année scolaire ou de session définie, doivent utiliser le 1^{er} mai comme date de début (ou une autre date près du 1^{er} mai, si cela convient mieux).</p> | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 1-8 | 8 |
| ID | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SAIE de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 9-16 | 8 |
| ID | 1035 | Period | Code de la période | <p>Le fichier ID décrit comment l'établissement postsecondaire divise son année en périodes (sessions, trimestres ou autres composantes) durant lesquelles des cours sont normalement offerts. La durée de ces périodes peut varier (toutefois, peu de cours couvrent douze (12) mois consécutifs ou plus). Elle couvre le temps alloué pour les examens. Fournissez un enregistrement ID pour chacune des périodes. Les périodes peuvent débuter avant le début de votre cycle de rapport (ID1005 ci-haut) et/ou continuer après la fin du même cycle.</p> <p>Utilisez cet élément et le suivant pour enregistrer votre propre code ou le nom que vous utilisez pour décrire la période et la sous-période. Vous pouvez utiliser deux éléments si une période est divisée en unités plus courtes. Sinon, n'indiquez rien à l'élément suivant. Les éléments ID1035 et Id1036 sont aussi utilisés dans le fichier des Cours de l'étudiant (SC) (SC1035 et SC1036) dans le but de spécifier la période où l'étudiant a suivi le cours.</p> <p>Exemple 1 : une université offre des cours pendant une session printemps-été qu'elle désigne comme SS, comprenant une session intercalaire (I) et un trimestre d'été (S); pendant une session d'automne (F); pendant une session d'hiver (W); et pendant une année scolaire (AY). L'université doit indiquer six (6) enregistrements ID comportant les codes suivants à cet élément et à l'élément suivant :</p> <p>SS SS I SS S F W AY</p> <p>Exemple 2 : un collège offre des cours pendant une session d'automne qu'il désigne comme FALL; une session d'hiver (WIN); et l'année scolaire (YEAR). Le collège offre aussi des cours pendant deux (2) demi-sessions à l'automne qu'il désigne comme FALL1 et FALL2, et durant l'été à l'intérieur d'une période de six (6) semaines et de deux (2) autres de quatre (4) semaines qui seront désignées SUM1, SUM2 et SUM3. Le collège doit indiquer huit (8) enregistrements ID comportant les codes suivants à cet élément et à l'élément suivant :</p> <p>SUM 1 SUM 2 SUM 3 FALL FALL 1 FALL 2 WIN YEAR</p> <p>Les plus courtes périodes pourraient porter l'un ou l'autre des codes SUM1, SUM2, SUM3, FALL1 et FALL2 à cet élément et rien ne serait inscrit à l'élément suivant.</p> | Le code ou le nom attribué par l'établissement postsecondaire à la période pendant laquelle les cours sont offerts. | | Texte | 17-22 | 6 |
| ID | 1036 | Sub_period | Code de sous-période | Élément optionnel pour indiquer les sous-périodes pendant lesquelles des cours sont généralement offerts. Pour plus de détails, voir l'élément précédent. | | | Texte | 23-28 | 6 |
| ID | 1045 | StartDate | La date de début de la période | La date de début de la période. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 29-36 | 8 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---------------------------------|--|--|-------------------|-------|----------|----------|
| ID | 1055 | EndDate | La date de la fin de la période | La date de la fin de la période. Vous devez inclure les jours alloués aux examens. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 37-44 | 8 |
| ID | 1065 | WithDate | Dernière date d'abandon | La dernière date de la période prévue pour l'abandon de cours sans pénalité. N'indiquez rien s'il n'y a pas de date d'abandon pour cette période. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 45-52 | 8 |
| ID | 1100 | ProvID | Éléments ID provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. N'indiquez rien dans la partie inutilisée des 80 caractères. | Les composantes et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 53-132 | 80 |

POUR INFORMATION SEULEMENT



Systeme d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier - Programme de l'établissement (IP)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé: Année du début du cycle de rapport (IP1000), Code de l'établissement (IP1025), Code du programme (IP2000) et Genre d'attestation (IP2010)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Le fichier - Programme de l'établissement (IP) contient le code et le titre du programme (IP2000, IP2020), sa durée (IP2000 à IP2071), son genre d'attestation (IP2010, IP2011), ses préalables (IP2150 à IP2155) et d'autres caractéristiques de chacun des programmes offerts par l'établissement postsecondaire. Le fichier IP est un inventaire des programmes offerts par l'établissement postsecondaire. Il contient un enregistrement IP pour chacun des programmes offerts.

Il existe un lien logique entre ce fichier et le fichier - Programme de l'étudiant (SP). Le fichier SP contient un enregistrement pour chaque combinaison étudiant et programme. Chaque code de programme indiqué dans le SP doit apparaître dans le IP.

Si vous avez des étudiants qui suivent des cours non crédités ou des cours donnant droit à des unités sans chercher à obtenir d'attestation officielle, créez dans ce fichier un enregistrement « hors programme » contenant un nom à l'élément IP2020 tel que « Hors programme » que vous pouvez attribuer à ces étudiants dans le fichier SP. Suivez les instructions données aux autres éléments pour attribuer des codes non applicables à cet enregistrement « hors programme »; p. ex., les éléments IP2010 à IP2016 se verront attribuer le code « Sans objet ». Un enregistrement hors programme devrait suffire pour tous les étudiants qui suivent des cours non crédités ou qui suivent des cours donnant droit à des unités sans chercher à obtenir d'attestation officielle.

Les universités qui emmagasinent les données de leurs programmes dans des zones distinctes selon le grade et la(les) majeure(s) devraient pouvoir déclarer uniquement le code du grade à l'élément IP2000 et la(les) majeure(s) de l'étudiant aux éléments SP5015-SP5017 du fichier SP. Par exemple, si la durée, les unités requises, le code de financement provincial, les exigences d'admission, les composantes de la formation en cours d'emploi (FCE), etc., sont les mêmes pour tous les programmes de baccalauréat, vous pouvez déclarer uniquement un enregistrement IP pour tous les baccalauréats au moyen de l'élément IP2000 = « BA » et ensuite indiquer les différentes spécialisations aux enregistrements SP de chaque étudiant. Mais si certains programmes de baccalauréat ont différentes durées, exigences de crédits, etc., vous devez fournir des enregistrements IP séparément. Dans ces cas, vous pouvez combiner les codes de grade ou de majeure(s) dans l'élément 2000 des enregistrements IP et SP.

Certains programmes donnent droit à deux (2) attestations. Indiquez un (1) enregistrement IP et non deux (2) dans ces cas. L'attestation conjointe est indiquée aux éléments IP2011 et IP2016.

Pour ce qui est des programmes d'apprentissage, fournissez un (1) enregistrement IP pour chacune des années ou niveaux du programme.

Pour le rapport final pour l'année complète, décrivez tous les programmes offerts au cours des douze (12) mois débutant à votre date du début du cycle de rapport ID1005 (RepStartDate).

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|------------------------------------|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| IP | 1000 | RepStartYear | Année du début du cycle de rapport | L'année au cours de laquelle débute le cycle du rapport courant. Indiquez les quatre (4) premiers chiffres de la date du début du cycle de rapport (élément ID1005 du fichier ID). | AAAA (Année) | | Texte | 1-4 | 4 |
| IP | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SAIE de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 5-12 | 8 |
| IP | 2000 | ProgCode | Code du programme | <p>Un programme est la présence d'un ensemble d'expériences d'apprentissage structuré, tel que défini par un établissement postsecondaire ou autre fournisseur, qui mène à l'achèvement d'un programme et cet achèvement doit être formellement certifié par une récompense ou toute autre forme de reconnaissance.</p> <p>Veillez rapporter le code du programme tel qu'il apparaît dans les fichiers administratifs de l'établissement postsecondaire. Reportez-vous à la description de l'élément SP2000 dans le fichier SP pour plus de détails. Tous les codes de programme inclus dans le fichier SP doivent être présents dans ce fichier, y compris le(s) dossier(s) « éléments hors programme » étant donné que l'élément « Code de programme » est l'un des éléments clés utilisés dans l'appariement des fichiers IP et SP. Les universités qui emmagasinent les données sur les programmes avec des champs séparés pour les grades et majeure(s) devraient pouvoir n'indiquer que le code du grade à l'élément SP2000 et la(les) majeure(s) des étudiants aux éléments SP5015-SP5017 au fichier SP. Par exemple, si la durée, les unités exigées, le code de financement provincial, les exigences d'admission, les exigences coopératives, etc., sont les mêmes pour tous les programmes de baccalauréat, vous pouvez déclarer uniquement un enregistrement IP pour tous les baccalauréats au moyen de l'élément IP2000 = « BA » et alors indiquer les différentes majeures dans les enregistrements SP de chaque étudiant. Mais si certains programmes de baccalauréat ont différentes durées, exigences de crédits, etc., vous devez alors fournir des enregistrements IP séparément. Dans ces cas, vous allez combiner le code du grade et la(les) majeure(s) dans l'élément 2000 des enregistrements IP et SP. La combinaison de l'élément précédent (IP1025), de celui-ci et du suivant (IP2010) constitue une clé et doit donc être unique. N'indiquez pas les combinaisons qui se répètent pour ces trois (3) éléments.</p> | | | Texte | 13-32 | 20 |


POUR INFORMATIONS SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| IP | 2010 | CredenTyp | Genre d'attestation | <p>Le genre d'attestation décerné par l'établissement postsecondaire pour la réussite du programme excluant un certificat de participation.</p> <p>Utilisez le code 20 seulement pour les programmes à crédits sans attestation formelle comme une première année commune qui constitue un préalable pour des programmes subséquents menant à un certificat, un diplôme ou un grade. Par exemple, un programme de trois (3) ans consistant en une première année commune (programme A) suivie d'un choix de trois spécialités (programmes B, C et D) en vue des deux (2) années subséquentes. Dans l'enregistrement IP pour A, indiquez le code 20 pour cet élément et n'indiquez que la portion d'un (1) an dans tous les autres éléments IP. Dans les enregistrements IP pour B, C et D, indiquez le type final d'attestation et indiquez tous les autres éléments IP selon la période couvrant les trois (3) années et non pas seulement les deux (2) dernières années.</p> <p>Pour tous les programmes ne menant pas à l'obtention d'une qualification officielle, indiquez 98.</p> <p>Pour l'achèvement des programmes d'études secondaires offerts à votre établissement postsecondaire, indiquez 01 ici et 13 à l'élément IP2015.</p> <p>Si le même programme peut offrir deux (2) attestations, une pour l'achèvement d'un certain niveau et une autre supérieure pour l'achèvement d'une version plus longue du programme, vous devez fournir deux dossiers ayant le même code de programme (élément IP2000) mais différentes valeurs à cet élément; p. ex., un programme décernant un certificat après un (1) an ou un diplôme après deux ans aura deux (2) enregistrements, le premier avec 02 à cet élément, et le deuxième 03.</p> <p>Dans le cas des programmes conjoints où un étudiant reçoit normalement deux (2) attestations, déclarez le premier ici et l'autre à l'élément suivant (IP2011).</p> | <p>01 – Diplôme d'équivalences secondaires/Diplôme d'études secondaires</p> <p>02 – Certificat</p> <p>03 – Diplôme</p> <p>04 – Grade</p> <p>05 – Attestation de réussite scolaire associée avec un programme officiel</p> <p>06 – Autre attestation d'études collégiales postsecondaires associée avec un programme officiel</p> <p>07 – Autre attestation d'études collégiales non-postsecondaires associée avec un programme officiel</p> <p>08 – Autre attestation de premier cycle</p> <p>09 – Autre attestation de 2^e ou 3^e cycle</p> <p>20 – Programme à crédits sans attestation (p. ex. une première année commune ou un programme préalable similaire)</p> <p>98 – Autre genre d'attestation associé avec un programme officiel à l'établissement postsecondaire</p> <p>99 – Sans objet (pas d'attestation ou certification officielle)</p> | | Texte | 33-34 | 2 |
| IP | 2011 | JCredenTyp | Genre d'attestation du programme conjoint | <p>Pour les programmes conjoints où un étudiant obtient normalement deux (2) attestations, indiquez le premier à l'élément précédent (IP2010), et le genre d'attestation du programme combiné ou second programme ici. Indiquez 98 s'il n'y a pas d'attestation conjointe.</p> | Voir l'élément IP2010 | | Texte | 35-36 | 2 |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|------------------------------|--|--|-------------------|-------|----------|----------|
| IP | 2015 | ProgLev | Niveau d'études | <p>Le niveau d'attestation décerné lorsque le programme est complété avec succès. Le niveau d'études indique les conditions d'admission et le niveau de difficulté du programme. Les programmes de niveau élevé exigeant normalement comme préalable la réussite d'un programme de niveau inférieur.</p> <p>Le terme « postsecondaire » réfère aux programmes ayant comme condition minimale d'admission un secondaire V. Dans le cas présent, il comprend également la « formation professionnelle » offerte au niveau secondaire au Québec.</p> <p>Utilisez le code 10 pour les programmes d'apprentissage sans tenir compte si le secondaire V est une condition d'admission.</p> <p>Pour les éléments hors programme, ou n'ayant pas de crédits, indiquez 98.</p> <p>Dans le cas des programmes conjoints où un étudiant obtient normalement deux (2) attestations, indiquez le niveau du premier programme ici et le niveau du programme conjoint à l'élément suivant (IP2016).</p> <p>Utilisez le code 42, « Premier grade professionnel », seulement pour : droit, théologie (Mdiv), médecine, dentisterie, optométrie, médecine vétérinaire et les sciences de l'éducation nécessitant un baccalauréat comme condition minimale d'admission.</p> | <p>10 – Formation d'apprenti</p> <p>13 – Programme de perfectionnement non-postsecondaire (alphabétisation fondamentale, formation en langue seconde, perfectionnement des compétences professionnelles, perfectionnement pré-requis à l'admission collégiale)</p> <p>15 – Programme de métier ou de formation professionnelle autre que postsecondaire, ou préalable à l'emploi</p> <p>20 – Cours préparatoire ou préalable à l'enseignement collégial</p> <p>21 – Programme postsecondaire collégial ou du CÉGEP</p> <p>22 – Programme d'enseignement collégial postérieur au diplôme</p> <p>23 – Programme de grade collaboratif (programme postsecondaire collégial et universitaire combiné mais pas un programme de passage à l'université)</p> <p>30 – Programme de passage à l'université de niveau collégial ou CÉGEP (incluant diplôme associé)</p> <p>35 - Grade appliqué</p> <p>40 – Cours préparatoire à l'université ou préalable au baccalauréat</p> <p>41 – Baccalauréat</p> <p>42 – Premier grade professionnel (voir description)</p> <p>43 – Licence de premier cycle</p> <p>44 – Licencié ou Testamur</p> <p>45 – Certificat/diplôme de premier cycle</p> <p>50 – Propédeutique</p> <p>51 – Maîtrise</p> <p>52 – Certificat/diplôme d'enseignement de 2^e et 3^e cycle</p> <p>53 – Cours préparatoire au doctorat</p> <p>54 – Doctorat</p> <p>55 – Équivalent de doctorat</p> <p>56 – Programme postdoctoral</p> <p>57 – Interne (post M.D.)</p> <p>58 – Résidence (médical, dentaire, vétérinaire)</p> <p>98 – Sans objet ou élément hors programme (suit des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation)</p> | | Texte | 37-38 | 2 |
| IP | 2016 | JProgLev | Niveau du programme conjoint | <p>Le genre d'attestation du programme conjoint obtenue pour la réussite d'un programme. En ce qui concerne les programmes conjoints où un étudiant obtient normalement deux (2) attestations, indiquez le niveau du premier programme à l'élément précédent (IP2015) et le genre d'attestation du programme combiné ou second programme ici. Indiquez 98 s'il n'y a pas d'attestation conjointe.</p> | <p>Voir l'élément IP2015</p> | | Texte | 39-40 | 2 |
| IP | 2020 | ProgName | Nom du programme | <p>Le nom du programme tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement postsecondaire.</p> | | | Texte | 41-140 | 100 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|--|--|-------------------|-------|----------|----------|
| IP | 2030 | ProvProgCat | Catégorie provinciale de programme (CESPM) | <p>La catégorie de programme définie par la CESPM.</p> <p>Cet élément classe tous les programmes dans une des catégories de programme de la CESPM.</p> <p>Chaque programme doit être classé dans une catégorie de programme.</p> <p>Le code « Sans objet » n'est pas disponible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les programmes spéciaux, hors-programme, les programmes en cours d'approbation, et programmes d'études non approuvés codez 00998. • Pour la Cape Breton University (anciennement University College of Cape Breton) seulement, au niveau d'étude de collège communautaire (excepté Technologie génie) codez 13003. • Pour la Cape Breton University (anciennement University College of Cape Breton) seulement, au niveau d'étude de collège communautaire en Technologie génie codez 13004. • Pour le programme d'études non formel au niveau de collège communautaire codez 13002. • Pour le principal domaine d'études conjoint codez la catégorie de programme ayant un poids supérieur. | <p>00101 – Arts</p> <p>00102 – Sciences sociales</p> <p>00103 – Théologie</p> <p>00104 – Administration /Commerce</p> <p>00105 – Éducation</p> <p>00106 – Travail social</p> <p>00107 – Bibliothéconomie</p> <p>00108 – Secrétariat</p> <p>00109 – Sciences</p> <p>00110 – Informatique</p> <p>00111 – Économie familiale</p> <p>00112 – Architecture</p> <p>00113 – Agriculture</p> <p>00114 – Psychologie</p> <p>00115 – Foresterie</p> <p>00116 – Éducation physique</p> <p>00117 – Droit</p> <p>00118 – Sciences infirmières</p> <p>00119 – Sciences de la santé</p> <p>00120 – Traduction</p> <p>00121 – Arts visuels et arts d'interprétation</p> <p>00122 – Journalisme / relations publiques</p> <p>00123 – Psychologie de l'enfant / développement de l'enfant</p> <p>00124 – Institut Coady</p> <p>00125 – Arts industriels</p> <p><i>Génie à:</i></p> <p>00126 – Dalhousie University</p> <p>00127 – Établissement associés à Dalhousie University</p> <p>00128 – University of New Brunswick et Université de Moncton</p> <p>00130 – Médecine vétérinaire (D.M.V.) (1^{ière} à 4^e année)</p> <p>00131 – Dentisterie</p> <p><i>Médecine:</i></p> <p>00132 – Médecine (M.D.) (1^{ière} à 4^e année)</p> <p>00133 – Internes</p> <p>00134 – Résidents</p> <p>00140 – Technologie</p> <p>00150 – B.A./B.Sc. combinés (1^{ière} et 2^e année seulement)</p> <p>00998 – Non inscrit à un programme d'études régulier de niveau universitaire / sans objet</p> | | Texte | 141-148 | 8 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| IP | 2030 | ProvProgCat | Catégorie provinciale de programme (CESPM) | <p> Nota :</p> <p><i>IP2030 – ProvProgCat (Suite)</i></p> | <p><i>Collège communautaire :</i></p> <p>02122 – Journalisme 02124 – Journalisme de radio-télévision 02128 – Photographie 02208 – Beaux arts (ex. bois, cuir, métal) 02216 – Dessin et peinture professionnels 02218 – Arts de la scène 02306 – Arts de la mode 02314 – Design commercial 02315 – Arts textiles 03002 – Assistance dentaire 03007 – Aide infirmière licenciée 03102 – Soins médicaux d'urgence 04004 – Technique biochimique 04008 – Technique chimique 05012 – Technique électronique / électrique 05012 – Technique électronique / électrique 05016 – Énergie 05018 – Technique électromécanique 05020 – Technique électronique 05028 – Communications 07008 – Technique agricole 07010 – Technique de génie agricole 07011 – Technique de santé animale 07012 – Technique biologique 07013 – Technique chimie 07014 – Technique d'exploitation agricole 07015 – Technologie de laboratoire des aliments 07016 – Technique d'horticulture paysagère 07030 – Technique d'exploitation et gestion agricole 07031 – Technique de génie agricole 07032 – Technique de sciences animales 07033 – Technique d'équipement agricole 07034 – Technique de phytologie 07099 – Technique agricole 07106 – Technique forestière 07120 – Technique des pêches 07212 – Technique minéralogique 07304 – Technique environnementale 07306 – Technique de gestion des ressources 07312 – Technique de planification urbaine et rurale 07324 – Technique du traitement des fruits de mer 07325 – Technique d'aquaculture (crustacés) 09006 – Cartographie : Technique de cartographie digitale 09010 – Technique de génie civil 09026 – Instrumentation 09034 – Photogrammétrie</p> | | Texte | | |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémorique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| IP | 2030 | ProvProgCat | Catégorie provinciale de programme (CESPM) |  Nota : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <i>IP2030 – ProvProgCat (Suite)</i> </div> | 09036 – Technique d'arpentage (bureau d'affaires) 09037 – Assistant en arpentage 09038 – Technique d'arpentage (technologue) 09040 – Télédétection 09050 – Études intégrées en SIG-T 09108 – Technique d'entretien automobile 09126 – Technique mécanique 09140 – Technique d'entretien de système de chauffage, ventilation et climatisation 09202 – Technique architecturale 09206 – Technique de génie civil et de la construction 09208 – Technique de construction 09209 – Technique des autoroutes 09302 – Technique de traitement des aliments 10002 – Agent de correction 10014 – Agent légal et de sécurité 10016 – Technique d'assistance juridique 10018 – Technique policière 10118 – Services humains, travailleurs à la vie communautaire 10126 – Conseiller en voyage 10132 – Travailleur en soins des résidents 10202 – Direction et administration de services récréatifs 10310 – Enseignement préscolaire 10320 – Aide enseignante 10402 – Planification communautaire 10414 – Travailleur auprès des jeunes 11006 – Organisation et gestion des affaires 11008 – Administration des affaires 11022 – Entreprenariat et gestion des affaires 11106 – Technique d'archives médicales 11120 – Études de bureau d'affaires / secrétariat 11122 – Secrétaire juridique 11124 – Secrétaire médicale 11202 – Programmation informatique scientifique 11204 – Systèmes d'information géographique 11205 – Graphisme informatique 11206 – Technologie / techniques informatiques 11208 – Traitement de l'information des affaires 11310 – Marketing 11318 – Commerce de détail 11402 – Arts culinaires 11410 – Gestion hôtelière 11412 – Opération hôtelière 11502 – Arts comptables 13002 – Non-inscrit à un programme d'études réguliers de niveau collège communautaire 13003 – Autre programme de niveau collège communautaire 13004 – Technologie génie | | Texte | | |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|--|-------------------|-----------|----------|----------|
| IP | 2040 | ProvProgFund | Code de financement provincial du programme (CESPM) | Indique si le programme a été approuvé par la CESP | 1- Programme approuvés par la CESP 2- Programme non approuvés par la CESP 3- Programme en cours d'approbation par la CESP | | Texte | 149-154 | 6 |
| IP | 2060 | ProgHour | Durée du programme (en heures) | <p>La somme des heures d'enseignement normalement requises pour l'achèvement de l'ensemble du programme lorsqu'il est offert selon la méthode traditionnelle. Veuillez inclure le programme au complet, non seulement la portion du cycle de rapport courant.</p> <p>Voir les exemples décrits à l'élément IP2010 pour connaître la façon de rapporter les programmes préalables (p. ex. première année commune) et de spécialités subséquentes.</p> <p>La raison d'être de cet élément est de mesurer la charge de travail pour les programmes durant deux (2) ans ou moins, incluant les programmes intensifs. N'indiquez rien pour les programmes qui requièrent normalement plus de deux (2) ans (quatre (4) semestres) à compléter. N'indiquez rien aussi pour les éléments hors programme et les programmes n'ayant pas de durée fixe, tels que les programmes des deuxième et troisième cycles.</p> <p>Vous devez exclure les parties de cours ou de programme qui sont principalement des activités de formation en cours d'emploi, stage pratique ou période de travail coopératif.</p> <p>Vous devez inclure les laboratoires obligatoires, les séminaires, le temps passé en studio, les classes dirigées, etc., qui font normalement partie du programme.</p> <p>Vous devez exclure le temps d'étude personnel.</p> <p>Par exemple, un programme de quatre (4) semestres avec cinq (5) cours par semestre et 36 heures par cours totaliserait 720 heures.</p> | Blanc ou champ numérique sans les virgules | | Numérique | 155-159 | 5 |
| IP | 2070 | ProgDur | Durée du programme | <p>La durée normale qu'il faudrait à un étudiant à temps plein pour l'achèvement de l'ensemble du programme lorsqu'il est offert selon la méthode traditionnelle.</p> <p>Voir les exemples décrits à l'élément IP2010 pour connaître la façon de rapporter les programmes préalables (p. ex. première année commune) et de spécialités subséquentes.</p> <p>Utilisez l'élément suivant (IP2071) pour préciser l'unité de mesure dont vous vous servez. Utilisez les trimestres, demi-semestres ou semestres (code 10, 12 ou 15), dans la mesure du possible. Utilisez les semaines et les mois (code 08 ou 09) uniquement pour les programmes plus courts qu'un (1) an ou pour les programmes organisés tout spécialement en semaines ou en mois. Utilisez les années scolaires ou années (code 25 ou 30) seulement si les cours du programme ne sont pas offerts pour des périodes plus courtes, comme des semestres, des demi-semestres ou des trimestres.</p> <p>Vous devez exclure les parties de programme qui sont principalement des activités de formation en cours d'emploi, stage pratique ou période de travail coopératif.</p> <p>N'indiquez rien à cet élément uniquement pour les éléments hors programme et les programmes n'ayant pas de durée fixe tels que les programmes des deuxième et troisième cycles.</p> | <p>Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales.</p> <p>p.ex., 1016,50 = 1 016,5 unités requises 1,00 = 1 unité requise</p> | | Numérique | 160-165 | 6 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|--|-------------------|-----------|----------|----------|
| IP | 2071 | ProgDurUnit | Unités de durée du programme | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IP2070). Indiquez « Sans objet » uniquement pour les éléments hors programme et les programmes n'ayant pas de durée fixe, tels que les programmes de deuxième et troisième cycles. | 08 – Semaines 09 – Mois (période d'environ 30 jours) 10 – Demi semestres (période d'environ 2 mois) 12 – Trimestres (période d'environ 3 mois) 15 – Semestres ou trimestres (période d'environ 4 mois) 25 – Années scolaires (période d'environ 8 mois) 30 – Années civiles (période d'environ 12 mois) 98 – Sans objet | | Texte | 166-167 | 2 |
| IP | 2080 | ProgCred | Nombre d'unités d'enseignement requis pour l'obtention du diplôme | <p>Le nombre d'unités d'enseignement requis pour l'achèvement de l'ensemble du programme et obtention du diplôme. Unités d'enseignement réfèrent à la valeur qu'un établissement postsecondaire confère à la réussite d'un cours formel. Les unités d'enseignement sont normalement cumulées par l'étudiant pour répondre aux exigences requises pour l'obtention d'une attestation.</p> <p>Voir les exemples décrits à l'élément IP2010 pour connaître la façon de rapporter les programmes préalables (p. ex. première année commune) et de spécialités subséquentes.</p> <p>Utilisez l'élément suivant (IP2081) afin de préciser l'unité de mesure dont vous vous servez. Si le programme n'est pas organisé selon les unités d'enseignement mais exige plutôt la réussite d'un certain nombre de cours, indiquez le nombre de cours à cet élément et indiquez le code 06 à l'élément suivant (IP2081). Vous devez exclure les crédits de segments de la formation en cours d'emploi (FCE) couvrant la plupart ou entièrement les semestres ou toute autre période (p. ex. période de travail coopératif).</p> <p>N'indiquez rien à cet élément uniquement pour les programmes sans unités ou les programmes à unités sans exigences établies d'unités ou de cours tels que les programmes des deuxième et troisième cycles.</p> | <p>Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales.</p> <p>p. ex., 1,00 = 1 unité requise 1016,50 = 1 016,5 unités requises 10000,00 = 10 000 unités requises</p> | | Numérique | 168-175 | 8 |
| IP | 2081 | ProgCredUnit | Type d'unités d'enseignement associées au programme | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IP2080). Indiquez « Sans objet » uniquement pour les programmes sans unités ou les programmes à unités sans exigences établies d'unités ou de cours tels que les programmes des deuxième et troisième cycles. | 01 – Crédits 02 – Crédits/heures 03 – Heures par semestre 04 – Heures de cours 05 – Crédits/points 06 – Cours 07 – Heures de contact avec l'étudiant 96 – Autres unités 98 – Sans objet (programme sans crédits ou sans exigences de crédits) | | Texte | 176-177 | 2 |
| IP | 2090 | | | Élément supprimé. Ne rien inscrire. | | | Texte | 178-179 | 2 |
| IP | 2100 | ProgFullPart | Programme offert à temps plein, à temps partiel ou les deux | Indique si le programme est offert à temps plein ou à temps partiel uniquement, ou s'il est offert des deux façons, au choix de l'étudiant. Le régime d'études (temps plein et temps partiel) est défini par l'établissement postsecondaire répondant. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | 1 – Programme offert uniquement à temps plein 2 – Programme offert uniquement à temps partiel 3 – Programme offert à temps plein ou à temps partiel, au choix de l'étudiant 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu | | Texte | 180 | 1 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|----------------------------------|--|---|---|-------|----------|----------|
| IP | 2150 | EdEntry | Conditions d'admission scolaires | <p>Les conditions scolaires préalables requises à l'admission dans le programme. Pour les éléments « hors programme », indiquez 98. S'il y a plus d'une condition d'admission scolaires pré-requises pour le programme, indiquez le plus haut niveau d'études requis.</p> <p>Voir les exemples décrits à l'élément IP2010 pour connaître la façon de rapporter les programmes préalables (p. ex. première année commune) et de spécialités subséquentes.</p> <p>L'« immatriculation d'études secondaires » (code 14) est axée vers l'admission des étudiants à l'université ou à un programme collégial de passage à l'université. Généralement, le diplôme d'études secondaires (code 13) ne qualifie pas un étudiant pour l'entrée à l'université.</p> | <p><i>Enseignement primaire/secondaire :</i> 19 – Études primaires 18 – Études secondaires partielles 14 – Immatriculation d'études secondaires 13 – Diplôme d'études secondaires</p> <p><i>Enseignement collégial (École de métiers, collège communautaire, CÉGEP, institut technique, hôpital-école ou école de sciences infirmières, autre établissement postsecondaire de niveau collégial) :</i> 29 – Certificat de formation non professionnelle en santé (RCP, premiers soins, etc.) 21 – Programme enregistré de formation d'apprenti 22 – Certificat ou diplôme de formation professionnelle 23 – Certificat d'études collégiales postsecondaires 24 – Diplôme d'études collégiales postsecondaires 28 – Autre attestation collégiale</p> <p><i>Enseignement universitaire (1^{er} cycle) :</i> 49 – Étude de premier cycle partielle 46 – Certificat de premier cycle 47 – Diplôme de premier cycle 48 – Autre attestation de premier cycle 41 – Baccalauréat 42 – Premier grade professionnel</p> <p><i>Enseignement universitaire (2^e et 3^e cycles) :</i> 59 – Étude de 2^e ou 3^e cycles partielle 52 – Certificat de 2^e ou 3^e cycle 53 – Diplôme de 2^e ou 3^e cycle 58 – Autre attestation de 2^e ou 3^e cycle 51 – Maîtrise 54 – Doctorat 55 – Équivalence de doctorat</p> <p><i>Autre :</i> 96 – Autre 98 – Aucune exigence d'admission ou pas un programme 99 – Inconnu</p> | | Texte | 181-182 | 2 |
| IP | 2151 | LegalEntry | Conditions d'admission légales | Indique s'il existe des conditions d'admission au programme d'ordre légales. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | 1 – Oui 2 – Non 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non W – Sans objet (éléments hors programme) U – Inconnu | Texte | 183 | 1 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|--|--|--|-----------|----------|----------|
| IP | 2152 | MedEntry | Conditions d'admission médicales/psychologiques | Indique s'il existe des conditions d'admission au programme d'ordre médicales ou psychologiques. Pour les éléments hors programme indiquez « Sans objet ». | Voir élément IP2151 | Voir élément IP2151 | Texte | 184 | 1 |
| IP | 2153 | AptEntry | Conditions d'admission reliées aux aptitudes ou l'évaluation des compétences | Indique s'il existe des conditions d'admission au programme basées sur l'achèvement avec succès de test d'aptitudes et/ou l'évaluation/entrevue d'évaluation des compétences. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | Voir élément IP2151 | Voir élément IP2151 | Texte | 185 | 1 |
| IP | 2154 | ExpEntry | Conditions d'admission reliées à une expérience connexe | Indique s'il existe des conditions d'admission au programme basées sur une expérience antérieure connexe. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | Voir élément IP2151 | Voir élément IP2151 | Texte | 186 | 1 |
| IP | 2155 | OthEntry | Autres conditions d'admission au programme | Indique s'il existe des conditions d'admission au programme autres que celles énumérées dans les cinq (5) éléments précédents. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | Voir élément IP2151 | Voir élément IP2151 | Texte | 187 | 1 |
| IP | 2210 | ProgCont | Programme offert à contrat | Indique si le programme est expressément offert à contrat par l'établissement postsecondaire à une partie externe. Pour les programmes de cette catégorie, l'établissement postsecondaire peut fournir l'enseignant ou simplement fournir la salle de classe. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | 1 – Oui 2 – Non 8 – Sans objet (élément hors programme) 9 - Inconnu | Y – Oui N – Non W – Sans objet (élément hors programme) U - Inconnu | Texte | 188 | 1 |
| IP | 2220 | ProgLimited | Limites d'inscription au programme | Indique si les inscriptions au programme sont limitées, soit par un quota déterminé à l'interne ou à l'externe. Pour les éléments hors programme, indiquez « Sans objet ». | 1 – Oui, limite imposée par l'établissement postsecondaire 2 – Oui, limite imposée par une organisation professionnelle 3 – Oui, limite imposée par un gouvernement ou un organisme de financement 6 – Non 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu | | Texte | 189 | 1 |
| IP | 2225 | ProgCap | Capacité du programme si limitée | Si le programme a un nombre limité d'étudiants inscrits (élément IP2220 = 1, 2 ou 3), indiquez le nombre maximal de nouveaux étudiants qui seraient admis au programme durant le cycle de rapport si tous les sièges ou toutes les places disponibles étaient pris. Si l'élément précédent = 6, 8 ou 9, n'indiquez rien à cet élément. | Blanc ou champ numérique sans décimale. | | Numérique | 190-194 | 5 |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|---|-------------------|-----------|----------|----------|
| IP | 2300 | ManPaidDur | Durée de la formation en cours d'emploi obligatoire rémunérée | <p>Utilisez les éléments IP2300 à IP2331 pour indiquer la durée des activités de formation en cours d'emploi (FCE) qui font normalement partie du programme. La FCE se définit comme de la formation reliée à une profession spécifique offerte dans un cadre de travail normal. La FCE comprend le stage pratique, le placement en milieu de travail, une session de travail sous régime d'études coopératif ou toute autres formes d'expériences offertes en milieu de travail officiel.</p> <p>Un stage pratique est une unité de travail supervisée qui implique l'application pratique de concepts théoriques étudiés antérieurement.</p> <p>Le placement en milieu de travail est une période de travail intégrée dans le cadre d'un cours académique.</p> <p>Une session de travail sous régime d'études coopératif est un programme qui intègre formellement des sessions d'études académiques avec des expériences en milieu de travail dans un secteur propre au domaine d'études.</p> <p>Un étudiant inscrit à un programme d'études sous régime coopératif alternera entre des périodes de temps passées en classe et d'ordre dans un milieu de travail rémunéré, une entreprise, une industrie ou un gouvernement.</p> <p>Les activités de FCE sont classées selon deux (2) critères : obligatoire ou optionnelle et rémunérée ou non rémunérée.</p> <p>L'expression « obligatoire » réfère à une expérience de travail à laquelle un étudiant doit participer pour réussir le programme.</p> <p>L'expression « optionnelle » réfère à une expérience de travail qui est normalement offerte mais non exigée d'un étudiant inscrit au programme.</p> | <p>Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales.</p> <p>p.ex. , 1,00 = 1 unité requise 1016,50 = 1 016,5 unités requises 10000,00 = 10 000 unités requises</p> | | Numérique | 195-202 | 8 |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|--|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| | | | | <p>L'expression « rémunérée » réfère à une expérience de travail pour laquelle l'établissement postsecondaire s'attend à ce que l'étudiant obtienne une rémunération.</p> <p>L'expression « non rémunérée » réfère à une expérience de travail pour laquelle l'établissement postsecondaire ne s'attend pas à ce que l'étudiant obtienne une rémunération.</p> <p>Exemple 1 : Pour les programmes sous régime d'études coopératif seulement, le trimestre de travail coopératif est normalement considéré comme étant obligatoire et rémunéré parce qu'il est obligatoire que les étudiants suivent le trimestre de travail et qu'ils sont normalement rémunérés en échange de ce travail. Autrement, si le programme comporte normalement quelques étudiants sous régime d'études coopératif et quelques étudiants sous régime d'études non-coopératif, inscrivez la composante du trimestre de travail comme ayant une paye facultative.</p> <p>Exemple 2 : Un stage en sciences infirmières ou en enseignement est normalement considéré comme étant obligatoire et non rémunéré parce qu'il est obligatoire que les étudiants effectuent le stage mais il n'est pas normalement exigé qu'ils soient rémunérés, même si certains peuvent l'être.</p> <p>Utilisez l'élément suivant (IP2301) pour préciser quelle unité de mesure est utilisée; p. ex., si la durée est de 80 heures pour tout le programme, indiquez 80, 00 à cet élément et le code 06 à l'élément suivant. Autre exemple : si le programme comporte six trimestres de travail coopératifs obligatoires et rémunérés, indiquez 6,00 ici et le code 15 à l'élément suivant. Si la durée de cette composante est variable, indiquez la durée normale la plus longue; p. ex., si l'étudiant peut prendre deux (2) ou trois (3) unités de FCE, indiquez 3.</p> <p>Si vous ne savez pas si l'expérience obligatoire est rémunérée ou non rémunérée, indiquez non rémunérée (élément IP2320).</p> <p>Si le programme ne comporte pas cette catégorie de FCE, n'indiquez rien pour cet élément et indiquez 98 à l'élément suivant (IP2301).</p> <p>Voir les exemples de l'élément IP2010 pour l'inscription de programmes préalables (p. ex. première année commune) et de spécialités subséquentes.</p> | | | | | |
| IP | 2301 | ManPaidUnit | Unités de la durée de la formation en cours d'emploi obligatoire rémunérée | <p>Les unités utilisées dans l'élément précédent (IP2300).</p> | <p>06 – Heures 07 – Jours 08 – Semaines 09 – Mois (période d'environ 30 jours) 10 – Demi semestres (période d'environ 2 mois) 12 – Trimestres (période d'environ 3 mois) 15 – Semestres ou trimestres (période d'environ 4 mois) 25 – Années scolaires (période d'environ 8 mois) 30 – Années civiles (période d'environ 12 mois) 95 – Sans durée fixe 96 – Autres unités 97 – Inconnu si le programme comprend cette catégorie de FCE 98 – Sans objet (éléments hors programme ou programme n'incluant pas cette catégorie de FCE) 99 – Le programme comprend cette catégorie de FCE mais la durée est inconnue</p> | | Texte | 203-204 | 2 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|---|-------------------|-----------|----------|----------|
| IP | 2310 | OpPaidDur | Durée de la formation en cours d'emploi optionnelle rémunérée | La durée des activités de formation en cours d'emploi (FCE) rémunérées et optionnelles qui font normalement partie du programme. Pour plus de détails, voir l'élément IP2300. Si la durée de cette composante est variable, indiquez la durée normale la plus longue. Si vous ne savez pas si l'expérience optionnelle est rémunérée ou non rémunérée, indiquez non rémunérée (élément IP2330). | Voir élément IP2300 | | Numérique | 205-212 | 8 |
| IP | 2311 | OpPaidUnit | Unité de la durée de la formation en cours d'emploi optionnelle rémunérée | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IP2310). | Voir élément IP2301 | | Texte | 213-214 | 2 |
| IP | 2320 | ManUnpaidDur | Durée de la formation en cours d'emploi obligatoire non rémunérée | La durée des activités de formation en cours d'emploi (FCE) non rémunérées et obligatoires qui font normalement partie du programme. Pour plus de détails, voir l'élément IP2300. Si la durée de cette composante est variable, indiquez la durée normale la plus longue. | Voir élément IP2300 | | Numérique | 215-222 | 8 |
| IP | 2321 | ManUnpaidUnit | Unité de la durée de la formation en cours d'emploi obligatoire non rémunérée | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IP2320). | Voir élément IP2301 | | Texte | 223-224 | 2 |
| IP | 2330 | OpUnpaidDur | Durée de la formation en cours d'emploi optionnelle non rémunérée | La durée des activités de formation en cours d'emploi (FCE) non rémunérées et optionnelles qui font normalement partie du programme. Pour plus de détails, voir l'élément IP2300. Si la durée de cette composante est variable, indiquez la durée normale la plus longue. | Voir élément IP2300 | | Numérique | 225-232 | 8 |
| IP | 2331 | OpUnpaidUnit | Unité de la durée de la formation en cours d'emploi optionnelle non rémunérée | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IP2330). | Voir élément IP2301 | | Texte | 233-234 | 2 |
| IP | 2401 | Mphed_FOS | Principal domaine d'étude (CESPM) | Principal domaine d'étude – Disciplines des Provinces maritimes de la CESPM. L'élément IP2401 est utilisé dans le fichier de Programme de l'étudiant (SP) (SP5020) dans le but de spécifier le principal domaine d'étude où l'étudiant est inscrit. | Codes du principal domaine d'étude diffusés par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes | | Texte | 235-239 | 5 |
| IP | 2402 | Mphed_joint_FOS | Deuxième principal domaine d'étude (CESPM) | Deuxième principal domaine d'étude de la majeur – Disciplines des Provinces maritimes de la CESPM. L'élément IP2402 est utilisé dans le fichier de Programme de l'étudiant (SP) (SP5201) dans le but de spécifier le deuxième principal domaine d'étude où l'étudiant est inscrit. | Codes du deuxième principal domaine d'étude de la majeur diffusés par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes | | Texte | 240-244 | 5 |
| IP | 2400 | ProvIP | Éléments IP provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. Ne indiquez rien dans la partie inutilisée des 70 caractères. | Les composantes et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 245-314 | 70 |

POUR INFORMATION SEULEMENT



Systeme d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier - Cours de l'établissement (IC)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé : Année du début du cycle de rapport (IC1000), Code de l'établissement (IC1025) et Code du cours (IC3000)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Le fichier - Cours de l'établissement (IC) contient le titre du cours (IC3000, IC3020), sa durée (IC3080, IC3081), sa valeur en unités (IC3090, IC3091) et d'autres caractéristiques de chacun des cours offerts par l'établissement postsecondaire. Il s'agit d'un inventaire des cours offerts. Un enregistrement IC pour chacun des cours devait être déclaré.

Il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Cours de l'étudiant (SC). Le fichier SC contient un enregistrement de chaque combinaison étudiant et cours. Chaque code de cours indiqué dans le SC doit apparaître dans le IC.

Pour le rapport final pour l'année complète, décrivez tous les cours offerts au cours des douze (12) mois débutant à votre date du début du cycle de rapport ID1005 (RepStartDate).

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotecnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|---------------------------|---|--|---|-----------------------------------|-----------|----------|----------|
| IC | 1000 | RepStartYear | Année du début du cycle de rapport | L'année au cours de laquelle débute le cycle du rapport courant. Indiquez les quatre (4) premiers chiffres de la date du début du cycle de rapport (élément ID1005 du fichier ID). | AAAA (Année) | | Texte | 1-4 | 4 |
| IC | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SAIE de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 5-12 | 8 |
| IC | 3000 | CourCode | Code du cours | Le code unique pour le cours tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement postsecondaire; p. ex., le code du cours « CHIM 101 » peut représenter « Principes de chimie, première partie ». Vous devez inclure les cours non crédités. Dans les cas où des codes de cours distincts sont attribués à un laboratoire et à un cours magistral dans le système administratif de l'établissement postsecondaire, indiquez des codes distincts dans le fichier IC; p. ex., « CHIM 101 magistral » serait différent du cours « CHIM 101 labo ». Tous les codes de cours figurant à l'élément IC3000 dans le fichier SC doivent aussi apparaître dans ce fichier. | | | Texte | 13-32 | 20 |
| IC | 3020 | CourName | Nom du cours | Le nom du cours tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement postsecondaire. Dans l'exemple précédent, « Principes de chimie » serait indiqué ici. | | | Texte | 33-132 | 100 |
| IC | 3040 | CourCont | Cours offert à contrat | Indiquez si le cours est expressément offert à contrat par l'établissement postsecondaire à une tierce partie. Pour cette catégorie de cours, l'établissement postsecondaire peut fournir le(la) professeur(e) ou simplement la salle de classe. Si certaines parties et non toutes sont offertes à contrat, indiquez le code « 2 – Non ». | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 133 | 1 |
| IC | 3050 | CourRetrain | Cours de recyclage en milieu de travail ou de perfectionnement des compétences professionnelles | Indiquez si l'objectif du cours est le recyclage en milieu de travail ou le perfectionnement des compétences professionnelles. Ces cours visent les personnes déjà intégrées dans un milieu de travail dans une profession spécifique ou qui planifient une réintégration dans un milieu de travail dans une profession spécifique. L'objectif de ces cours est l'enseignement de nouvelles méthodes et techniques professionnelles. Les étudiants inscrits à des cours de recyclage ou de perfectionnement des compétences professionnelles possèdent normalement la formation préalable requise et ils ont accumulé une expérience de travail dans une profession mais ils démontrent cependant un certain retard au niveau de leurs compétences professionnelles en raison de changements technologiques ou d'autres changements. Ces cours ne sont pas normalement offerts dans le cadre des programmes réguliers de l'établissement postsecondaire. Par exemple, des cours de perfectionnement pour les infirmières, les travailleurs de métiers ou les ambulanciers. | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 134 | 1 |
| IC | 3080 | CourDur | Durée du cours | La durée normale qu'il faudrait à un étudiant à temps plein pour achever le cours offert selon la méthode traditionnelle. Indiquez la durée des composantes de laboratoire ou de formation en cours d'emploi (FCE) qui font partie intégrante du cours telles que rapportées aux éléments IC3110 et IC3140. Indiquez les unités de temps et non les unités d'enseignement. Si possible, indiquez le nombre d'heures pour faciliter la normalisation entre établissements postsecondaires. Utilisez l'élément suivant (IC3081) pour préciser de quelle unité de mesure vous vous servez; p. ex., si un cours est offert trois (3) heures par semaine et dure normalement deux (2) semestres de douze (12) semaines chacun, indiquez 72,00 ici et 06 à l'élément suivant. Si le cours est offert au moyen d'une méthode non traditionnelle telle que la formation à distance, indiquez la durée normale qu'il faudrait à un étudiant à temps plein pour achever le cours enseigné par la méthode traditionnelle. N'indiquez rien seulement pour les cours n'ayant pas de durée fixe, comme les thèses, et pour les cours que les étudiants continuent de suivre jusqu'à ce qu'ils aient atteint un certain niveau de maîtrise et auxquels une durée n'est donc pas attribuée. | Champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. | | Numérique | 135-142 | 8 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotecnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|---------------------------|--|---|---|-------------------|-----------|----------|----------|
| IC | 3081 | CourDurUnit | Unités de durée du cours | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IC3080). | 06 – Heures 07 – Jours 08 – Semaines 09 – Mois (période d'environ 30 jours) 10 – Demi semestres (période d'environ 2 mois) 12 – Trimestres (période d'environ 3 mois) 15 – Semestres ou trimestres (période d'environ 4 mois) 25 – Années scolaires (période d'environ 8 mois) 30 – Années civiles (période d'environ 12 mois) 96 – Autres unités 98 – Sans objet ou pas de durée fixe (p.ex., thèse) | | Texte | 143-144 | 2 |
| IC | 3090 | CourCred | Nombre d'unités d'enseignement normalement accordées pour le cours | Le nombre d'unités d'enseignement normalement accordées pour la réussite du cours. Utilisez l'élément suivant (IC3091) pour préciser de quelle unité de mesure vous vous servez. Si possible, utilisez la même unité de mesure qu'à l'élément 2080/2081 du fichier IP. Pour les cours non crédités ou les cours auxquels on n'a attribué ni unités ni valeur de cours, n'indiquez rien à cet élément et indiquez 98 à l'élément suivant. Aussi, n'indiquez rien pour les cours de l'éducation permanente ne comptant pas pour des unités scolaires. Dans certains cas, les unités accordées pour un cours varient d'un étudiant à l'autre, selon son programme. Dans ces cas, indiquez le nombre normal d'unités ici et montrez la variation dans l'enregistrement du cours de l'étudiant à l'élément SC6060. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. p.ex., 1,00 = 1 unité décernée 16,50 = 16,5 unités décernées | | Numérique | 145-152 | 8 |
| IC | 3091 | CourCredUnit | Type d'unités d'enseignement accordées pour le cours | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IC3090). | 01 – Crédits 02 – Crédits/heures 03 – Heures par semestre 04 – Heures de cours 05 – Crédits/points 06 – Cours 07 – Heures de contact avec l'étudiant 96 – Autres unités 98 – Sans objet (cours non crédités d'enseignement ou cours n'ayant aucune unité ou valeur désignée) | | Texte | 153-154 | 2 |
| IC | 3110 | LabDur | Durée de la formation en laboratoire | La durée de la formation pratique obligatoire faisant partie du cours comme des laboratoires, de la formation en atelier, du temps passé en studio, des séminaires et des classes dirigées. Par exemple, si le cours inclut normalement trois (3) heures de laboratoire par semaine et dure douze (12) semaines, indiquez 36,00 ici et 06 à l'élément suivant (IC3111). Si possible, indiquez les heures pour faciliter le processus de normalisation entre établissements postsecondaires. Vous devez exclure les composantes formation en cours d'emploi (FCE) rapportées à l'élément IC3140. Si le cours ne comporte pas de formation pratique telle que décrite ci-haut, n'indiquez rien à cet élément et indiquez 98 à l'élément suivant. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. | | Numérique | 155-162 | 8 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|--|---|-------------------|-----------|----------|----------|
| IC | 3111 | LabDurUnit | Unités de durée de la formation en laboratoire | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IC3110). | 06 – Heures 07 – Jours 08 – Semaines 09 – Mois (période d'environ 30 jours) 10 – Demi semestres (période d'environ 2 mois) 12 – Trimestre (période d'environ 3 mois) 15 – Semestres ou trimestres (période d'environ 4 mois) 25 – Années scolaires (période d'environ 8 mois) 30 – Années civiles (période d'environ 12 mois) 95 – Sans durée fixe 96 – Autres unités 97 – Inconnu si le cours comprend un laboratoire 98 – Sans objet (pas de laboratoire) 99 – Le cours comprend un laboratoire mais la durée est inconnue | | Texte | 163-164 | 2 |
| IC | 3140 | CourOJTDur | Durée de la formation en milieu de travail | <p>Utilisez les éléments IC3140 et IC3141 pour indiquer la durée des activités de formation en cours d'emploi (FCE) qui font régulièrement partie du cours. La FCE comprend le stage pratique, le placement en milieu de travail, une session de travail sous régime d'études coopératif ou toute autres formes d'expériences offertes en milieu de travail officiel. Voir la description détaillée à l'élément IP2300 du fichier IP.</p> <p>Indiquez la durée de la FCE à cet élément et utilisez l'élément suivant (IC3141) pour préciser de quelle unité de mesure vous vous servez; p. ex., si la durée est de 20 heures, indiquez 20,00 à cet élément et 06 à l'élément suivant. Si possible, indiquez le nombre d'heures pour faciliter le processus de normalisation entre établissements postsecondaire.</p> <p>Si tout le cours est une FCE, la durée de la FCE (IC3140) devrait être égale à la durée du cours (IC3080) et les unités de durée de la FCE (IC3141) devraient être égales aux unités de durée du cours (IC3081).</p> <p>Si le cours ne comporte ni FCE ni stage, n'indiquez rien à cet élément et indiquez 98 à l'élément suivant.</p> | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. p.ex., 1,00 = 1 unité décernée 16,50 = 16,5 unités décernées | | Numérique | 165-172 | 8 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémorique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| IC | 3141 | CourOJUnit | Unités de durée de la formation en milieu de travail | Les unités utilisées dans l'élément précédent (IC3140). | 06 – Heures 07 – Jours 08 – Semaines 09 – Mois (période d'environ 30 jours) 10 – Demi semestres (période d'environ 2 mois) 12 – Trimestres (période d'environ 3 mois) 15 – Semestres ou trimestres (période d'environ 4 mois) 25 – Années scolaires (période d'environ 8 mois) 30 – Années civiles (période d'environ 12 mois) 95 – Sans durée fixe 96 – Autres unités 97 – Inconnu si le cours comprend de formation en milieu de travail 98 – Sans objet (pas de formation en milieu de travail) 99 – Le cours comprend la formation en milieu de travail mais la durée est inconnue. | | Texte | 173-174 | 2 |
| IC | 3160 | ProvCourFund | Code de financement provincial du cours | Le code de financement du cours a été défini par le ministère provincial ou un autre organisme administratif. N'indiquez rien à cet élément si votre établissement postsecondaire ne déclare pas cette information au ministère provincial ou à un autre organisme. | Voir les codes du ministère provincial | | Texte | 175-180 | 6 |
| IC | 3200 | ProvIC | Éléments IC provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. N'indiquez rien dans la partie inutilisée des 80 caractères. | Les composantes et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 181-260 | 80 |

POUR INFORMATION SEULEMENT



Système d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier - Description de l'étudiant (SD)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé : Année du début du cycle de rapport (SD1000), Code de l'établissement (SD1025) et Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement (SD4000)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Le fichier - Description de l'étudiant (SD) contient des données démographiques et d'autres renseignements descriptifs sur les étudiants inscrits aux divers établissements postsecondaires. Entre autres, il contient le nom de l'étudiant (SD4040 à SD4050), sa date de naissance (SD4230), son sexe (SD4240), son Numéro d'assurance sociale (NAS) (SD4020), ses coordonnées (SD4060 à SD4180), ses études antérieures (SD4320 à SD4350) et des caractéristiques, comme le fait que l'étudiant s'identifie volontairement comme membre d'une minorité visible, Autochtone (SD4210) ou personne ayant une limitation d'activité (SD4215). Ce fichier contient un enregistrement par étudiant et par établissement postsecondaire. Il contient également le **Numéro national d'étudiant SIEP (NNE-SIEP)** (SD4030) – un identificateur unique qui sert à coupler les enregistrements des étudiants reçus à ceux qui se trouvent déjà dans la base de données nationale.

Pour le rapport final pour l'année complète, comprenant les données pour l'année entière, vous devez fournir un (1) enregistrement pour chaque étudiant inscrit à l'établissement postsecondaire en tout temps entre votre Date de début du cycle du rapport (ID1005) et la fin de votre trimestre d'hiver, ou la fin de votre année scolaire si votre établissement postsecondaire n'a pas de trimestre d'hiver. Vous devez aussi inclure un (10) enregistrement SD et SP pour un étudiant qui obtient son diplôme au cours du cycle de déclaration, même si l'étudiant n'était pas inscrit à un cours durant le cycle en question (p. ex., l'étudiant réussit à obtenir des crédits pendant le cycle courant pour du travail accompli durant un cycle précédent).

Vous devez également inclure dans le rapport courant, les étudiants qui se sont inscrits en dernier pendant l'année du rapport précédent et ceux dont le statut était « Inconnu » au moment où le rapport Final de l'année précédente a été rédigé. Le statut dans le programme à la fin du cycle « Inconnu » renvoie à l'élément SP5100 : le statut est inconnu (en révision, non déterminé ou cela dépend du fait que l'étudiant termine ses cours ou qu'il réussisse des cours qui se termineraient habituellement avant la fin du cycle de déclaration). Ces étudiants doivent être inclus dans le rapport Final de sorte que la CESPM et Statistique Canada puisse mettre à jour leur statut dans le programme à la fin du cycle.

Si l'étudiant était inscrit à plus d'un programme pendant le cycle de rapport, fournissez un (1) seul enregistrement SD et plusieurs enregistrements SP.

Il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier Programme de l'étudiant (SP), le fichier Cours de l'étudiant (SC) et le fichier Unités transférées de l'étudiant (ST). Le fichier SD contient un enregistrement par étudiant inscrit dans un programme ou diplômé d'un programme.

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| SD | 1000 | RepStartYear | Année du début du cycle de rapport | L'année au cours de laquelle débute le cycle du rapport courant. Assignez les quatre (4) premiers chiffres de la date du début du cycle de rapport (élément ID1005 du fichier ID). | AAAA (Année) | | Texte | 1-4 | 4 |
| SD | 1010 | RepTyp | Genre de rapport | Indiquez F pour rapport final pour l'année complète. | F – Rapport final (à soumettre le 15 juillet) | | Texte | 5 | 1 |
| SD | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SIEP de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 6-13 | 8 |
| SD | 4000 | StudID | Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement | L'identificateur permanent de l'étudiant tel qu'assigné par l'établissement postsecondaire et conservé tout au long de son séjour à l'établissement postsecondaire. Assignez le même numéro à l'étudiant à chaque année. | | | Texte | 14-27 | 14 |
| SD | 4010 | TStudID | Type d'identification de l'étudiant | Type de numéro d'identification de l'étudiant assigné par l'établissement postsecondaire à l'élément précédent (SD4000). | 01 – Numéro d'identification attribué par l'établissement postsecondaire indépendamment de tout système de numérotation provincial ou national. 02 – Numéro d'identification provincial de l'étudiant | | Texte | 28-29 | 2 |
| SD | 4020 | SIN | Numéro d'assurance sociale | Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'étudiant si l'étudiant est un citoyen canadien ou résident permanent. Autrement, n'indiquez rien. N'indiquez pas les NAS factices. Les NAS non valides seront supprimés par Statistique Canada. | NAS à 9 chiffres | | Texte | 30-38 | 9 |
| SD | 4030 | PSIS_NSN | Numéro national de l'étudiant SIEP (NNE_SIEP) | Indiquez le Numéro national de l'étudiant SIEP (NNE_SIEP) tel qu'il apparaît dans vos fichiers administratifs. Si votre établissement postsecondaire n'utilise pas encore le NNE_SIEP, n'indiquez rien à cet élément pour tous les étudiants. | | | Texte | 39-68 | 30 |
| SD | 4040 | FirstName | Prénom | Prénom de l'étudiant. | | | Texte | 69-108 | 40 |
| SD | 4041 | MidName | Autre prénom et/ou initiales de l'étudiant | Autres prénoms et/ou initiales de l'étudiant. Si votre établissement postsecondaire inscrit le prénom et le second prénom ou les initiales ensemble sous forme de champ unique, indiquez les deux prénoms ou les initiales à l'élément précédent (SD4040) et n'indiquez rien à cet élément. | | | Texte | 109-148 | 40 |
| SD | 4042 | Surname | Nom de l'étudiant | Nom de l'étudiant. | | | Texte | 149-188 | 40 |
| SD | 4050 | PrevSurname | Nom antérieur | Nom antérieur de l'étudiant (p.ex., nom avant le mariage). Si l'établissement postsecondaire enregistre plus d'un nom antérieur, indiquez seulement le plus récent. | | | Texte | 189-228 | 40 |
| SD | 4060 | CurrPostal | Code postal actuel | Code postal de l'étudiant pendant qu'il suit le programme ou le cours. | | | Texte | 229-238 | 10 |
| SD | 4070 | CurrCntry | Pays de résidence actuel | Pays de résidence de l'étudiant (où l'étudiant habite) pendant qu'il est inscrit au programme ou au(x) cours. Pour la plupart des étudiants, le pays est le Canada, mais certains étudiants vivent aux États-Unis et viennent au Canada pour assister à des cours, et d'autres étudiants à distance à partir d'autres pays. | Codes de pays SIEP | Codes de pays EED | Texte | 239-243 | 5 |
| SD | 4071 | CurrCntryTxt | Pays de résidence actuel (texte) | Pays de résidence de l'étudiant (où l'étudiant habite) tel qu'indiqué dans les dossiers administratifs de l'établissement postsecondaire. N'indiquez rien si le code de pays est indiqué à l'élément précédent (SD4070). | | | Texte | 244-273 | 30 |
| SD | 4080 | CurrPhone | Numéro de téléphone actuel | Numéro de téléphone de l'étudiant pendant qu'il suit le programme ou le cours. Vous devez inclure l'indicatif régional. | | | Texte | 274-293 | 20 |
| SD | 4090 | CurrEmail | Adresse électronique actuelle de l'étudiant | Adresse de courrier électronique Internet de l'étudiant pendant qu'il suit le programme ou le cours. | | | Texte | 294-373 | 80 |
| SD | 4100 | PermLine1 | Ligne 1 de l'adresse permanente de l'étudiant | Ligne 1 de l'adresse permanente tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. Assurez-vous que la ville, le comté, la province, le pays et le code postal/code zip américain soient indiqués à leurs éléments respectifs (SD4110 et au-delà) et qu'ils ne soient pas inclus à cet élément ni aux lignes d'adresse suivantes. | | | Texte | 374-428 | 55 |
| SD | 4101 | PermLine2 | Ligne 2 de l'adresse permanente de l'étudiant | Si applicable, ligne 2 de l'adresse permanente. Les lignes 1 et 2 devraient contenir l'adresse complète, excluant la ville. Voir élément SD4100 pour plus de détails. | | | Texte | 429-483 | 55 |
| SD | 4102 | PermLine3 | Ligne 3 de l'adresse permanente de l'étudiant | Si applicable, ligne 3 de l'adresse permanente. Voir élément SD4100 pour plus de détails. Nota : cet élément est plus petit que les lignes 1 et 2. | | | Texte | 484-513 | 30 |
| SD | 4103 | PermLine4 | Ligne 4 de l'adresse permanente de l'étudiant | Si applicable, ligne 4 de l'adresse permanente. Voir élément SD4100 pour plus de détails. Nota : cet élément est plus petit que les lignes 1 et 2. | | | Texte | 514-543 | 30 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|--|--|-------------------------------------|-------|----------|----------|
| SD | 4104 | PermLine5 | Ligne 5 de l'adresse permanente de l'étudiant | Si applicable, ligne 5 de l'adresse permanente. Voir élément SD4100 pour plus de détails. Nota : cet élément est plus petit que les lignes 1 et 2. | | | Texte | 544-573 | 30 |
| SD | 4110 | PermCity | Ville de l'adresse permanente | Ville de l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. | | | Texte | 574-608 | 35 |
| SD | 4120 | PermCounty | Comté de l'adresse permanente, au Canada | Comté de l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. Indiquez 9898 (non applicable) pour les adresses hors du Canada. | Codes de comté SIEP | | Texte | 609-612 | 4 |
| SD | 4121 | PermCountyTxt | Comté de l'adresse permanente, au Canada (texte) | Comté (texte) de l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. N'indiquez rien si le code apparaît à l'élément précédent (SD4120). N'indiquez rien pour les adresses hors du Canada. | | | Texte | 613-647 | 35 |
| SD | 4130 | PermProvUpdt | Province ou état de l'adresse permanente de l'étudiant (mise à jour) | Province ou état de l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. Indiquez ZY (sans objet) pour les adresses hors du Canada et des États-Unis. | Codes de province et état EED | | Texte | 648-649 | 2 |
| SD | 4140 | PermGeo | Région géographique de l'adresse permanente de l'étudiant | En ce qui concerne l'adresse permanente à l'extérieur du Canada et des États-Unis, indiquez la région géographique au-dessus de la ville; p. ex., un comté. N'indiquez rien pour les adresses au Canada et aux États-Unis sauf si la province ou l'État ne peut pas être indiqué sous forme de code à l'élément précédent (SD4130); dans ce cas, indiquez le nom de la province ou de l'État ici. | | | Texte | 650-684 | 35 |
| SD | 4150 | PermCntry | Pays de l'adresse permanente | Pays de l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. | Codes de pays SIEP | Codes de pays EED | Texte | 685-689 | 5 |
| SD | 4151 | PermCntryTxt | Pays de l'adresse permanente (texte) | Pays (texte) de l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. N'indiquez rien si le code apparaît à l'élément précédent (SD4150). | | | Texte | 690-719 | 30 |
| SD | 4160 | PermPostal | Code postal de l'adresse permanente | Code postal de l'adresse permanente. | | | Texte | 720-729 | 10 |
| SD | 4180 | PermPhone | Numéro de téléphone à l'adresse permanente | Numéro de téléphone à l'adresse permanente de l'étudiant tel qu'indiquée par l'étudiant sur sa demande d'admission ou l'adresse la plus à jour conservée par l'établissement postsecondaire pour les sondages de suivi auprès des étudiants après l'obtention du diplôme. Vous devez inclure l'indicatif régional. | | | Texte | 730-749 | 20 |
| SD | 4200 | SensRec | Dossier délicat | Identifie les étudiants devant être exclus des sondages téléphoniques et postaux de Statistique Canada. Indiquez « Oui » seulement dans le cas d'un étudiant décédé ou d'un étudiant qui pourrait être mis en danger en étant inclus dans une enquête de suivi, tel un étudiant dans un programme de protection de témoins. Si vous ne conservez pas cette information, indiquez « Non ». | 1 – Oui, dossier délicat 2 – Non | Y – Oui, dossier délicat N – Non | Texte | 750 | 1 |
| SD | 4210 | AborVisMin | Origine autochtone ou minorité visible | Indique si l'étudiant est une personne d'origine autochtone ou membre d'une minorité visible tel que rapporté par l'étudiant. Une minorité visible (en tant que groupe désigné) est définie comme une personne (autre qu'un (e) Autochtone, au sens de la définition ci-dessus) qui n'est pas de couleur/de race blanche, indépendamment de son lieu de naissance. Une personne autochtone (en tant que groupe désigné) est définie comme Indiens et Indiennes de l'Amérique du Nord ou membres d'une des Premières nations, Métis ou Inuits. Par « Indiens et Indiennes de l'Amérique du Nord » et « membres des Premières nations », on entend les Indiens et Indiennes de plein droit, assujettis à un traité ou inscrits ainsi que les Indiens et Indiennes non inscrits. Si l'étudiant comporte les deux caractéristiques, indiquez le code 2. | 1 – Minorités visibles 2 – Personnes d'origine autochtone de l'Amérique du Nord 3 - Non-membre d'une minorité visible ou groupe autochtone 9 – Ne sait pas si l'étudiant est membre d'une minorité visible ou groupe autochtone | | Texte | 751 | 1 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|---|--|-------|----------|----------|
| SD | 4215 | Disab | Limitations d'activité | Indique si l'étudiant est une personne ayant des limitations d'activité, tel que rapportées par l'étudiant. | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 752 | 1 |
| SD | 4220 | ResStat | Situation de résidence | Indique si l'étudiant vit dans une résidence appartenant à l'établissement postsecondaire ou exploitée par celui-ci. Indiquez cette information en vue de la fin du cycle rapport (le 31 décembre pour le rapport préliminaire et la fin du semestre d'hiver pour le rapport final). Si votre établissement postsecondaire n'a pas de résidences, indiquez « Non ». | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 753 | 1 |
| SD | 4230 | Birth | Date de naissance | Date de naissance de l'étudiant. Si votre établissement postsecondaire utilise une date fictive pour représenter « Indéterminé » (p.ex., 19010101 ou 19000101), n'indiquez pas la date fictive ici. N'indiquez rien si la date est inconnue. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 754-761 | 8 |
| SD | 4240 | Sex | Sexe | Le sexe de l'étudiant. | 1 – Homme 2 – Femme 9 – Sexe inconnu | M – Masculin F – Féminin U – Inconnu | Texte | 762 | 1 |
| SD | 4250 | Tongue | Langue maternelle | Par langue maternelle, on entend la première langue parlée et toujours comprise par l'étudiant. Notez que le code 123 est « Autre » et 999 « Inconnu ». | Codes de langue maternelle SIEP | | Texte | 763-765 | 3 |
| SD | 4260 | ProvFundCitiz | Classification de la CESPМ du financement provincial par citoyenneté (CESPМ) | Classe les étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycle selon le type de citoyenneté aux fins de l'octroi d'une subvention conformément à la politique de financement de la CESPМ. Le code 98 « Sans objet » ne peut être utilisé pour les étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycle. Indiquez 98 « Sans objet » pour les étudiants non inscrits dans un programme de 2 ^e et 3 ^e cycle. | 01 – Citoyen canadien 02 – Résident permanent (auparavant immigrant reçu) 03 – Étudiant étranger, non exempté de la réduction à la subvention 04 – Étudiant international, exempté de la réduction à la subvention pour une des raisons suivantes : • étudiant parrainé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) • étudiant fait partie d'une autre entente intergouvernementale • établissement reçoit un appui financier autre qu'une subvention gouvernementale à la suite d'une entente conclue avec un autre établissement, gouvernement, corporation, etc. 05 – Étudiant international, non éligible pour inclusion dans les effectifs pondérés parce que l'étudiant est inscrit à un programme de 2 ^e ou 3 ^e cycles et qu'il a dépassé la période d'études maximale permise pour fins de financement dans le programme d'études auquel il est inscrit 06 – Étudiant international, non éligible pour inclusion dans les effectifs pondérés parce que l'étudiant est inscrit à un programme/cours non approuvé pour fins de financement par la CESPМ 07 – Catégorie spéciale de financement définie par la CESPМ 08 – Sans objet | | Texte | 776-771 | 6 |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémorique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|--|--|-------------------|-----------|----------|----------|
| SD | 4270 | FeeCat | Catégorie de frais de scolarité de l'étudiant | <p>Catégorie de frais de scolarité de l'étudiant à la fin du cycle du rapport. Aucune catégorie « Inconnu » n'est autorisée pour cet élément. Si les frais de scolarité que votre établissement postsecondaire exige des étudiants résident(e)s de la province et des étudiants hors province sont les mêmes, indiquez « 01 – Résident(e) de la province ».</p> <p>Si l'étudiant et/ou son garant a payé les frais de scolarité selon le principe du recouvrement des coûts totaux pour au moins la moitié des cours de l'étudiant, indiquez 04. Si l'étudiant a payé des frais de scolarité selon le principe du recouvrement des coûts totaux pour moins de la moitié des cours, indiquez la catégorie de la majorité de ces cours. Les frais de scolarité selon le principe du recouvrement des coûts totaux sont les frais payés par un étudiant et/ou son garant qui sont au moins égaux aux coûts combinés du salaire de l'instructeur et des avantages plus les fournitures et le matériel de cours.</p> <p>La catégorie « 96 – Autre » comprend les étudiants qui sont classé(e)s comme payant des frais selon le principe du recouvrement des coûts partiels ou d'autres frais non décrits dans les catégories 01 à 20.</p> | <p>01 – L'étudiant paie des frais de scolarité domestiques normaux des étudiants résident(e)s de la province.</p> <p>02 – L'étudiant paie des frais de scolarité domestiques normaux des étudiants hors province.</p> <p>03 – L'étudiant paie des frais de scolarité normaux des étudiants étrangers</p> <p>04 – L'étudiant paie des frais de scolarité principalement selon le principe du recouvrement des coûts totaux.</p> <p>05 – L'étudiant paie des frais de scolarité pour personnes âgées.</p> <p>06 – L'étudiant paie des frais de scolarité spéciaux pour employés.</p> <p>07 – L'étudiant paie des frais de scolarité spéciaux pour les personnes à charge des employés.</p> <p>15 – Frais de scolarité suspendus ou réduits – forfait de recrutement</p> <p>20 – Frais de scolarité suspendus ou réduits – autre raison</p> <p>96 – Autre</p> | | Texte | 772-773 | 2 |
| SD | 4273 | StudTuit | Frais de scolarité facturés à l'étudiant | Frais de scolarité totaux, y compris les frais de laboratoire mais excluant les frais de subsistance, facturés à l'étudiant pendant le cycle de rapport. Indiquez cet élément même si les frais sont aussi indiqués au niveau du programme ou du cours (éléments SP5190 et SC6040). | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. Par exemple : rapportez \$2850 comme 2850,00 | | Numérique | 774-782 | 9 |
| SD | 4276 | StudOtherFee | Autre frais facturés à l'étudiant | Autres frais obligatoires totaux, à l'exclusion des frais de scolarité et de subsistance, facturés à l'étudiant durant le cycle de rapport. Vous devez inclure les frais obligatoires tels que les frais de bibliothèque (mais pas les amendes de la bibliothèque), les frais de l'association des étudiants, les frais de sortie éducative, etc. Indiquez cet élément, que les frais soient déclarés ou non au niveau du programme ou du cours (éléments SP5195 et SC6045). | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. Par exemple : rapportez \$3175 comme 3175,00 | | Numérique | 783-791 | 9 |
| SD | 4280 | Citiz | Pays de citoyenneté | <p>Pays de citoyenneté à la fin du cycle de rapport. Dans le cas des résidents permanents (auparavant immigrants reçus), codez le pays de citoyenneté de l'étudiant et non le Canada. Les personnes détenant une double citoyenneté, dont l'une des citoyenneté est canadienne, devraient être codées comme citoyens canadiens, peu importe leur autre citoyenneté. Si l'étudiant provient d'une colonie ou d'une dépendance, codez la colonie ou la dépendance plutôt que le pays colonisateur. Par exemple: codez, Saint-Pierre-et-Miquelon comme pays de citoyenneté pour les étudiants de cette dépendance, même s'ils possèdent la citoyenneté française.</p> <p>Si l'étudiant est inscrit dans une faculté, un département ou une division de formation continue, d'extension ou de formation aux adultes (SP5005 et/ou SC5005) et que l'information sur le pays de citoyenneté n'est pas disponible, indiquez Canada comme pays de citoyenneté.</p> | Codes de pays SIEP | Codes de pays EED | Texte | 792-796 | 5 |
| SD | 4281 | CitizTxt | Pays de citoyenneté (texte) | Pays (texte) de citoyenneté tel qu'il apparaît dans les dossiers de l'établissement postsecondaire. N'indiquez rien si le code apparaît à l'élément précédent (SD4280). | | | Texte | 797-826 | 30 |


| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|------------------------------------|---|--|--|-------|----------|----------|
| SD | 4290 | ImmStat | Statut d'immigrant de l'étudiant | <p>Le statut d'immigrant de l'étudiant à la fin du cycle de rapport. La catégorie « Inconnu » n'est pas autorisée pour cet élément.</p> <p>Si l'étudiant est inscrit dans une faculté, un département ou une division de formation continue, d'extension ou de formation aux adultes (SP5005 et/ou SC5005) et que l'information sur le statut d'immigrant n'est pas disponible, indiquez citoyen canadien comme statut d'immigrant de l'étudiant.</p> | <p>0 – Citoyen canadien (y compris Inuit, Amérindien et Métis)</p> <p>1 – Résident permanent (autrefois appelé immigrant reçu)</p> <p>2 – Visa d'étudiant : permis autorisant l'étudiant à venir au Canada à seule fin d'étudier dans un établissement postsecondaire d'enseignement</p> <p>3 – Autre visa (y compris les étudiants au Canada parce que membres d'une mission diplomatique, commerciale, ou autre)</p> <p>4 – Non Canadien, statut inconnu : réfugiés et autres étudiants étrangers au Canada dont le statut est inconnu.</p> <p>5 – Non Canadien, pas de statut de visa puisque l'étudiant étudie à l'extérieur du Canada; p.ex., au moyen de l'Internet.</p> | | Texte | 827 | 1 |
| SD | 4300 | PrevCntry | Pays précédent | <p>Si l'étudiant provient d'un autre pays pour étudier au Canada, indiquez ce pays.</p> <p>Si le pays de provenance de l'étudiant est inconnu, indiquez le code de pays précédent, comme non déclaré (ZZ). Si l'étudiant est un citoyen canadien et a toujours vécu au Canada, indiquez le code de pays précédent comme non applicable (ZY).</p> | Codes de pays SIEP | Codes de pays EED | Texte | 828-832 | 5 |
| SD | 4301 | PrevCntryTxt | Pays précédent (texte) | Si l'étudiant vient d'un autre pays pour étudier au Canada, indiquez ce pays (texte) tel qu'il apparaît dans les dossiers de l'établissement postsecondaire. N'indiquez rien si le code du pays apparaît à l'élément précédent (SD4300) ou si l'étudiant n'a pas déménagé en provenance d'un autre pays. | | | Texte | 833-862 | 30 |
| SD | 4310 | Outside | Étudiant qui étudie hors du Canada | Indique si l'étudiant étudie hors du Canada à la fin du cycle de rapport; p. ex., dans un établissement postsecondaire ayant une entente de réciprocité avec un établissement postsecondaire canadien ou dans un établissement postsecondaire affilié ou les étudiants qui étudient à distance (hors du Canada). | <p>1 – Oui, étudie hors du Canada</p> <p>2 – Non, n'étudie pas hors du Canada</p> <p>9 – Inconnu</p> | <p>Y – Oui</p> <p>N – Non</p> <p>U – Inconnu</p> | Texte | 863 | 1 |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémorique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SD | 4320 | EISecComp | Éducation primaire/secondaire | <p>Le plus haut niveau d'enseignement primaire ou secondaire complété par l'étudiant à la fin du cycle de rapport.</p> <p>Utilisez les codes 40 ou 50 seulement si l'année exacte complétée est inconnue. N'attribuez pas aux étudiants internationaux un code « 96 – Autre »; attribuez plutôt le code des années de scolarité jusqu'à l'année appropriée; p. ex., sept ans de scolarité seraient codés comme « 07 – A complété la septième année ».</p> | <p>00 – Aucune éducation officielle complétée</p> <p>01 – A complété la maternelle et première année</p> <p>02 – A complété la deuxième année</p> <p>03 – A complété la troisième année</p> <p>04 – A complété la quatrième année</p> <p>05 – A complété la cinquième année</p> <p>06 – A complété la sixième année</p> <p>07 – A complété la septième année</p> <p>08 – A complété la huitième année</p> <p>09 – A complété la neuvième année</p> <p>10 – A complété la dixième année</p> <p>11 – A complété la onzième année</p> <p>12 – Diplôme d'équivalence secondaire (équivalence d'une douzième année accordée à l'étudiant)</p> <p>13 – A complété la douzième année (diplôme)</p> <p>14 – A complété la douzième année (immatriculation – orientation supérieure)</p> <p>15 – A complété la treizième année (diplôme de l'Ontario seulement)</p> <p>30 – A complété plus de 11 ans d'instruction à l'extérieur de l'Amérique du Nord</p> <p>40 – Cours primaire incomplet</p> <p>50 – Cours secondaire incomplet</p> <p>96 – Autre</p> <p>99 – Éducation primaire/secondaire inconnue</p> | | Texte | 864-865 | 2 |
| SD | 4325 | EISecDate | Date où l'étudiant a quitté l'école primaire/secondaire | <p>La date où l'étudiant a suivi des cours au primaire ou au secondaire pour la dernière fois. Si le jour exact est inconnu, indiquez l'année et le mois suivis par deux (2) espaces vides. Si le mois est inconnu, indiquez l'année suivie par quatre (4) espaces vides.</p> | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 866-873 | 8 |
| SD | 4330 | EISecCntry | Pays du dernier établissement primaire/secondaire fréquenté | <p>Le pays où l'étudiant a suivi des cours au primaire ou au secondaire pour la dernière fois.</p> | Codes de pays SIEP | Codes de pays EED | Texte | 874-878 | 5 |
| SD | 4331 | EISecCntryTxt | Pays du dernier établissement primaire/secondaire fréquenté (texte) | <p>Le pays (texte) où l'étudiant a suivi des cours au primaire ou au secondaire pour la dernière fois. N'indiquez rien si le code de pays est indiqué à l'élément précédent.</p> | | | Texte | 879-908 | 30 |
| SD | 4332 | EISecProv | Province du dernier établissement primaire/secondaire fréquenté | <p>La province où l'étudiant a suivi des cours au primaire ou au secondaire pour la dernière fois.</p> <p>Indiquez ZY (non applicable) s'il ne s'agit pas du Canada ou des États-Unis.</p> <p>Indiquer ZZ (inconnu) si la province ou l'état n'est pas connue.</p> | Codes de province et état EED | | Texte | 909-910 | 2 |
| SD | 4335 | EISecInst | Code du dernier établissement primaire/secondaire canadien fréquenté | <p>Rapportez le code de l'établissement du dernier établissement primaire/secondaire canadien que l'étudiant a fréquenté. N'indiquez rien s'il ne s'agit pas du Canada.</p> | Codes de l'établissement primaire/secondaire SIEP | | Texte | 911-924 | 14 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotecnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|---------------------------|--------------------|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| SD | 4340 | PrevEdAct | Études antérieures | La plus récente activité éducative complétée par l'étudiant ailleurs que dans votre établissement postsecondaire avant son inscription au programme actuel. Si l'étudiant a complété deux activités en même temps, indiquez la plus élevée. | 01 – Diplôme d'alphabétisation fondamentale 02 – Programmes de perfectionnement académique 03 – Diplôme d'études secondaires/diplôme d'équivalences secondaires 04 – Programmes de perfectionnement pré-requis à l'admission à un programme collégial 05 – Formation en langue seconde (p. ex., ALS, FLS) 06 – Formation d'apprenti 07 – Formation préparatoire au marché du travail 08 – Perfectionnement des compétences professionnelles (connexe au milieu de travail) 09 – Formation spéciale ou sous contrat 10 – Cours préparatoire ou préalable à l'enseignement collégial 11 – Programme de formation professionnelle ou préalable à l'emploi (enseignement collégial non postsecondaire relatif à la formation professionnelle) 12 – Enseignement collégial postsecondaire 13 – Programme d'enseignement collégial postérieur au diplôme 14 – Enseignement collégial de niveau inconnu 15 – Aucune attestation inscrit à des cours de niveau collégial 16 – Programme d'enseignement collégial collaboratif non postsecondaire 17 – Programme collaboratif (enseignement postsecondaire collégial et universitaire combiné) 18 – Autre programme d'enseignement postsecondaire collaboratif 19 – Éducation permanente non crédités ou cours d'intérêt personnel (p. ex., informatique, instructeur de conditionnement physique, langage gestuel) 40 – Cours préparatoire à l'université ou préalable au baccalauréat 41 – Baccalauréat 42 – Premier grade professionnel 43 – Licence de premier cycle 44 – Licencié ou Testamur 45 – Diplôme de premier cycle 46 – Aucune attestation : inscrit à des cours de premier cycle 47 – Autre diplôme universitaire de premier cycle 50 – Propédeutique 51 – Maîtrise 52 – Cours préparatoire au doctorat 53 – Doctorat 54 – Équivalent de doctorat | | Texte | 925-926 | 2 |

POUR INFORMATION SEULS

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|---|--|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SD | 4340 | PrevEdAct | Études antérieures | <p> Nota :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #f0f0f0;"> <p>SD4340 – PrevEdAct (Suite)</p> </div> | 55 – Certificat ou diplôme d'enseignement de 2 ^e ou 3 ^e cycle 56 – Aucune attestation : inscrit à des cours de 2 ^e et 3 ^e cycle 57 – Programme postdoctoral 58 – Double baccalauréats 59 – Maîtrise et doctorat combinés 60 – Niveau universitaire inconnu 99 – Inconnu | | Texte | | |
| SD | 4350 | PrevCredenTyp | Type d'attestation d'études postsecondaires antérieur de l'étudiant | Indiquez le genre d'attestation obtenu par l'étudiant pour l'achèvement de son plus récent programme d'études postsecondaire suivi dans un établissement postsecondaire autre que le votre avant son inscription au programme actuel. Indiquez l'attestation normale, que l'étudiant ait complété le programme ou non. | 01 – Diplôme d'équivalences secondaires 02 – Certificat 03 – Diplôme 04 – Grade 05 – Attestation de réussite scolaire 06 – Autre attestation d'études collégiales postsecondaires 07 – Autre attestation d'études collégiales non postsecondaires 08 – Autre attestation de premier cycle 09 – Autre attestation de 2 ^e et 3 ^e cycle 96 – Autre type d'attestation 98 – Sans objet (pas d'attestation ou de certificat) 99 – Inconnu | | Texte | 927-928 | 2 |
| SD | 4360 | PrevLFS | Activité antérieure sur le marché du travail | L'activité de l'étudiant sur le marché du travail au cours des douze (12) mois précédant la demande d'admission ou l'inscription pour le cycle de rapport courant. N'indiquez rien pour l'instant. | Blanc | | Texte | 929-936 | 8 |
| SD | 4370 | PermProv1st | Province de l'adresse permanente telle que déclarée à l'admission | <p>Indiquez la province ou l'état de résidence permanente telle que déclarée par l'étudiant sur la demande d'admission.</p> <p>Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents, déclarez la province de l'adresse permanente au Canada comme suit :</p> <p>(a) Pour les étudiants qui se sont inscrits à votre établissement immédiatement après avoir terminé leurs études secondaires (c'est-à-dire au cours des douze (12) derniers mois), déclarer la province de la dernière école fréquentée.</p> <p>(b) Pour tous les autres étudiants (c'est-à-dire ceux qui ne se sont pas inscrits à votre établissement immédiatement après avoir terminé leurs études secondaires), déclarer la province de résidence permanente à la date de la demande d'admission.</p> <p>L'information ne doit pas être mise à jour pour les étudiants qui étaient inscrits à l'établissement déclarant au cours des douze (12) derniers mois (étudiants retournant aux études/étudiants déjà aux études). Cependant, l'information doit être mise à jour pour les étudiants qui n'étaient pas inscrits à l'établissement désigné au cours des douze (12) derniers mois mais qui ont fréquenté l'établissement désigné pendant un certain temps dans le passé (étudiants ré-inscrits)</p> <p>Cet élément peut ou ne peut être le même que la province ou l'état de l'adresse permanente (élément SD4130) sur le fichier SD. L'élément SD4130 nécessite l'adresse permanente maintenue par l'établissement pour les enquêtes subséquentes sur les étudiants suivant la graduation.</p> <p>Aucun blanc n'est accepté.</p> | Codes de province et état EED | | Texte | 937-938 | 2 |
| SD | 4402 | | | Élément supprimé. Ne rien inscrire | | | Texte | 939-942 | 4 |
| SD | 4403 | | | Élément supprimé. Ne rien inscrire. | | | Texte | 943-947 | 5 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|-------------------------|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SD | 4404 | MPHEC_Campus | Campus assigné | <p>Pour les étudiants qui suivent simultanément des cours à deux ou plusieurs campus, ou les diplômés qui ont obtenu des crédits pour un programme à plus d'un campus, assignez le code SIEP du campus principal de l'établissement tel qu'il figure dans les dossiers administratifs.</p> <p>Cet élément est utilisé par la CESPM pour les calculs du financement du Nouveau-Brunswick selon les inscriptions et pour des fins statistiques.</p> | Codes d'établissement postsecondaire SIEP. | | Texte | 948-955 | 8 |
| SD | 4400 | ProvSD | Éléments SD provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. N'indiquez rien dans la partie inutilisée. | Les composants et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 956-1018 | 63 |

POUR INFORMATION SEULEMENT



Systeme d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier - Programme de l'étudiant (SP)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé : Année du début du cycle de rapport (SP1000), Code de l'établissement (SP1025), Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement (SP4000), Code du programme de l'étudiant (SP2000), Genre d'attestation (SP2010) et Date de début du programme (SP5010)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Le fichier - Programme de l'étudiant (SP) contient un enregistrement pour chaque programme dans lequel l'étudiant était inscrit durant le cycle de déclaration. L'enregistrement du Programme de l'étudiant comprend la Date de début/fin du programme de l'étudiant (SP5010, SP5090), le statut de l'étudiant (encore inscrit, a terminé le programme/obtenu son diplôme, s'en est retiré, n'a pas réussi à l'achever, autre) (SP5100), ses spécialisations (SP5015 à SP5021), ses unités de transfert (SP5220), les frais qui lui ont été facturés (SP5190 à SP5200), les unités cumulées (SP5230) et d'autres caractéristiques du programme de l'étudiant enregistrées par l'établissement postsecondaire.

Déclarez un enregistrement SP pour chaque programme auquel l'étudiant est inscrit à n'importe quel moment au cours du cycle de déclaration. Aussi, vous devez inclure un enregistrement SP pour un étudiant qui obtient son diplôme durant le cycle de déclaration, même si l'étudiant n'était pas inscrit à un cours durant le cycle en question (p. ex., l'étudiant réussit à obtenir des crédits pendant le cycle courant pour du travail accompli durant un cycle précédent).

Si l'étudiant était inscrit à plus d'un programme pendant le cycle de rapport, fournissez un seul enregistrement SD et de multiples enregistrements de programme de l'étudiant (SP).

Il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Programme de l'établissement postsecondaire (IP). Chaque code de programme déclaré dans le SP doit apparaître dans le fichier IP.

Les universités qui emmagasinent les données de leurs programmes dans des zones distinctes selon le grade et la(les) majeure(s) doivent déclarer le grade de l'étudiant à l'élément SP2000 et la(les) majeure(s) aux éléments SP5015-SP5017.

Certains programmes donnent droit à deux (2) attestations. Indiquez un (1) enregistrement SP, et non deux (2), dans ces cas. L'attestation conjointe est indiquée à l'élément 5040.

Si l'étudiant suit des cours non crédités ou des cours donnant droit à des crédits sans chercher à obtenir d'attestation officielle, n'omettez pas cet étudiant du fichier SP. Créez un (1) enregistrement SP avec un code « hors programme » à l'élément SP2000 correspondant à l'enregistrement « hors programme » créé dans le fichier IP. Suivez les instructions données aux autres éléments du fichier SP pour attribuer les codes sans objet de cet enregistrement « hors programme », les éléments SP2010, SP5050, SP5070, etc., se voient attribuer le code « Sans objet ».

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SP | 1000 | RepStartYear | Année du début du cycle de rapport | L'année au cours de laquelle débute le cycle du rapport courant. Assignez les quatre (4) premiers chiffres de la date du début du cycle de rapport (élément ID1005 du fichier ID). | AAAA (Année) | | Texte | 1-4 | 4 |
| SP | 5005 | ContEdInd | Indicateur de formation continue | Indique si l'étudiant était inscrit dans une faculté, un département ou une division de formation continue, d'extension ou de formation aux adultes. La formation continue se définit comme des cours et/ou programmes composés d'expériences pédagogiques et/ou de formation structurées orientées vers le développement personnel et professionnel. Ils sont habituellement offerts à temps partiel et sont adaptés vers une clientèle adulte et vers les apprenants non traditionnels. Ils peuvent ou ne peuvent pas être crédités en vue de l'obtention d'un grade, diplôme, certificat, ou autre qualification. Les cours et programmes sont souvent offerts par l'entremise d'un service administratif ou académique de l'établissement postsecondaire déclarant et sont conçus pour desservir une clientèle adulte et d'apprenants non traditionnels. On peut référer à ce service séparé par l'appellation département, faculté ou division de formation continue, d'extension ou de formation aux adultes. | 1 – oui 2 – non 9 – inconnu | | Texte | 5 | 1 |
| SP | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SAIE de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 6-13 | 8 |
| SP | 4000 | StudID | Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement | L'identificateur permanent de l'étudiant tel qu'assigné par l'établissement postsecondaire et conservé tout au long de son séjour à l'établissement postsecondaire. Assignez le même numéro à l'étudiant à chaque année. Un dossier pour cet étudiant doit apparaître au fichier SD. Indiquez un enregistrement SP pour chaque programme auquel l'étudiant était inscrit à n'importe quel moment au cours du cycle de rapport. | | | Texte | 14-27 | 14 |
| SP | 2000 | ProgCode | Code du programme de l'étudiant | Le code de programme des étudiants tel qu'il apparaît dans les fichiers administratifs de l'établissement postsecondaire. Un enregistrement pour ce programme devrait exister dans le fichier du programme de l'établissement postsecondaire; c'est-à-dire que ce code doit apparaître dans l'élément IP2000 du fichier IP. En ce qui concerne les étudiants inscrits à des cours ne faisant pas partie d'un programme, notamment les étudiants suivant des cours non crédités ou des cours crédités sans chercher à obtenir d'attestation officielle, créez un dossier dans ce fichier qui contient un nom à cet élément tel que « éléments hors programme ». Suivre les instructions des autres éléments pour l'attribution des codes non applicables. Veuillez noter qu'il doit y avoir un dossier correspondant dans le fichier du programme de l'établissement postsecondaire contenant « éléments hors programme » à l'élément IP2000. Un seul dossier fictif de ce genre devrait suffire pour tous les étudiants inscrits à des cours ne faisant pas partie d'un programme. Les universités qui entretiennent les données sur les programmes en séparant les champs pour le diplôme et le(s) principal(aux) domaine(s) d'études devraient indiquer le diplôme de l'étudiant à l'élément SP2000 et le(s) principal(aux) domaine(s) d'études aux éléments SP5015-SP5017. | | | Texte | 28-47 | 20 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| SP | 2010 | CredenTyp | Genre d'attestation | <p>Le type d'attestation que l'étudiant a reçu, ou recevra, pour la réussite du programme.</p> <p>Si l'étudiant n'obtiendra pas une qualification officielle pour ce programme, indiquez 98. Voir l'élément IP2010 pour plus de détails.</p> <p>La combinaison de l'élément précédent (SP2000) et de celui-ci doit aussi apparaître dans le fichier du IP, aux éléments IP2000 et IP2010.</p> <p>Le genre d'attestation décerné par l'établissement postsecondaire pour la réussite du programme excluant un certificat de participation.</p> | <p>01 – Diplôme d'équivalences secondaires/Diplôme d'études secondaires</p> <p>02 – Certificat</p> <p>03 – Diplôme</p> <p>04 – Grade</p> <p>05 – Déclaration de réussite scolaire associée avec un programme officiel à l'établissement postsecondaire</p> <p>06 – Autre attestation d'études collégiales postsecondaires associée avec un programme officiel à l'établissement postsecondaire</p> <p>07 – Autre attestation d'études collégiales non postsecondaires associée avec un programme officiel à l'établissement postsecondaire</p> <p>08 – Autre attestation de premier cycle</p> <p>09 – Autre attestation de 2^e ou 3^e cycle</p> <p>20 – Programme crédité sans attestation (p. ex. première année commune ou programme préalable similaire)</p> <p>96 – Autre type d'attestation associée avec un programme officiel à l'établissement postsecondaire</p> <p>98 – Sans objet (pas d'attestation ou certification officielle)</p> | | Texte | 48-49 | 2 |
| SP | 5010 | ProgStart | Date originelle de début dans le programme | <p>La date où l'étudiant a débuté le programme (date d'inscription initiale au programme) comme défini à l'élément SP2000 ci-dessus. Indiquez la date où l'étudiant s'est inscrit au programme pour la première fois, non la date où il a repris ses études pendant le cycle de rapport courant. La date de début demeure inchangée lorsque le même étudiant s'inscrit au même programme par la suite, même si l'étudiant cesse de suivre le programme puis reprend. Si l'étudiant vient de compléter une première année commune (code 20 dans SP2010) et débute la prochaine phase du programme, indiquez la date du début de la première année commune.</p> <p>Indiquez quelque chose à cet élément.</p> <p>Pour les étudiants des éléments hors programme, indiquez la première date à laquelle ils se sont inscrits à des cours hors programme.</p> | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 50-57 | 8 |
| SP | 5015 | Major1 | Première spécialisation/principal domaine d'études | <p>La première spécialisation/principal domaine d'études de l'étudiant utilisé par l'établissement postsecondaire dans ses dossiers administratifs de l'établissement postsecondaire. N'indiquez pas les « mineures ».</p> <p>Les établissements postsecondaires qui assignent des codes de programme uniques pour chaque combinaison de grade et de spécialisation/principal domaine d'études devraient rapporter ceci dans l'élément SP2000 et ne rien mettre dans les sections SP5015-SP5017.</p> | | | Texte | 58-67 | 10 |
| SP | 5016 | Major2 | Deuxième spécialisation/principal domaine d'études | <p>La deuxième spécialisation/principal domaine d'études de l'étudiant utilisé par l'établissement postsecondaire dans ses dossiers administratifs. N'indiquez pas les « mineures ».</p> <p>Les établissements postsecondaires qui assignent des codes de programme uniques pour chaque combinaison de grade et de spécialisation/principal domaine d'études devraient rapporter ceci dans l'élément SP2000 et ne rien mettre dans les sections SP5015-SP5017.</p> | | | Texte | 68-77 | 10 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|--|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SP | 5017 | Major3 | Troisième spécialisation/principal domaine d'études | La troisième spécialisation/principal domaine d'études de l'étudiant utilisé par l'établissement postsecondaire dans ses dossiers administratifs. N'indiquez pas les « mineures ». Les établissements postsecondaires qui assignent des codes de programme uniques pour chaque combinaison de grade et de spécialisation/principal domaine d'études devraient rapporter ceci dans l'élément SP2000 et ne rien mettre dans les sections SP5015-SP5017. | | | Texte | 78-87 | 10 |
| SP | 5020 | ProvMajor | Code provincial du principal domaine d'études (CESPM) | Code du principal domaine d'études définit à l'élément IP2401 pour identifier le programme. | Codes du principal domaine d'étude diffusés par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes | | Texte | 88-95 | 8 |
| SP | 5021 | ProvJMajor | Code provincial du deuxième principal domaine d'études (CESPM) | Code du deuxième principal domaine d'études définit à l'élément IP2402 pour identifier le programme. | Code du principal domaine d'étude diffusé par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes | | Texte | 96-103 | 8 |

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|--|---|--|-------------------|-------|----------|----------|
| SP | 5025 | ProvStudProg | Étudiant et programme approuvés en vue d'un financement par l'organisme concerné (CESPM) | Indique si le programme/cours auquel l'étudiant s'est inscrit a été approuvé par la CESPM et si le programme/cours que l'étudiant a choisi peut être inclus aux chiffres pondérés des effectifs aux fins de subvention. | <p>Les critères pour attribuer un code à l'étudiant inscrit aux programme/cours <u>approuvé</u> aux fins de subvention par la CESPM sont les suivants :</p> <p>1 - L'étudiant est éligible pour inclusion dans les effectifs pondérés et ne peut être codé 2, 3 ou 4;</p> <p>2 - L'étudiant est n'est pas éligible pour inclusion dans les effectifs pondérés parce que l'établissement reçoit un appui financier autre qu'une subvention gouvernementale à la suite d'une entente(s) conclue(s) avec un autre établissement, gouvernement, corporation, etc.;</p> <p>3 - L'étudiant n'est pas éligible pour inclusion dans les effectifs pondérés utilisés pour fins de subvention parce que l'étudiant est inscrit à un programme de 2^e ou 3^e cycles et qu'il a dépassé la période d'études maximale permise pour fins de financement dans le programme d'études auxquels il est inscrit.</p> <p>Les critères utilisés pour coder les étudiants de 2^e et 3^e cycle sont :</p> <p>(a) Les étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits dans un programme de deuxième cycle sont comptés comme étudiants admis-sibles pour fins de financement pour un total de deux équivalents temps plein (2,00 ETP), ce qui équivaut à deux années (allant du 1^{er} mai au 30 avril) (1,00 ETP chaque année) ou à six années d'études à temps partiel (0,33 d'ETP par année).</p> <p>(b) Les étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits dans un programme de troisième cycle sont comptés comme étudiants admissibles pour le financement pendant trois années (allant du 1^{er} mai au 30 avril) (3,00 ETP).</p> <p>(c) Les étudiants qui suivent la voie du baccalauréat au troisième cycle sont comptés comme étudiants admissibles pour un total de cinq équivalents temps plein (5,00 ETP), ce qui équivaut à cinq années (allant du 1^{er} mai au 30 avril)</p> <p>Le critère pour attribuer un code à l'étudiant inscrit au programme/cours non approuvé aux fins de financement par la CESPM :</p> <p>4 - L'étudiant n'est pas éligible pour inclusion dans les effectifs pondérés parce que l'étudiant est inscrit à un programme/cours non approuvé ou en attente d'approbation pour fins de financement par la CESPM.</p> | | Texte | 104-109 | 6 |
| SP | 5030 | Credent | Attestation du programme | Le nom de l'attestation, la qualification ou le document que l'étudiant a obtenu ou obtiendra, tel qu'il apparaît dans les fichiers administratifs de l'établissement postsecondaire. | | | Texte | 110-169 | 60 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|--|---|---|-------|----------|----------|
| SP | 5040 | Jcredent | Attestation du programme conjoint | Le nom de l'attestation, de la qualification ou du document de reconnaissance du programme conjoint que l'étudiant a obtenu ou obtiendra, tel qu'il apparaît dans les fichiers administratifs de l'établissement postsecondaire. Il s'agit peut-être d'un certificat provenant d'un organisme externe lequel est autorisé par l'établissement postsecondaire à décerner une attestation. Lorsqu'il n'y a pas d'attestation de la mineure, n'indiquez rien à cet élément. | | | Texte | 170-229 | 60 |
| SP | 5050 | NormEnt | A répondu aux exigences d'admission normales | Indique si l'étudiant a satisfait aux exigences normales d'admission du programme. | 01 – L'étudiant se conforme aux conditions normales d'admission 02 – L'étudiant ne se conforme pas à toutes les conditions normales d'admission (p. ex. admis comme étudiant adjuv. ou après évaluation des acquis). 98 – Sans objet (pas de conditions d'admission officielles ou éléments hors programme) 99 – Inconnu | | Texte | 230-231 | 2 |
| SP | 5060 | Speclnit | Code de projet spécial | Le code du projet spécial associé à l'étudiant dans le programme, tel qu'indiqué par le ministère provincial, l'établissement postsecondaire ou un autre organisme. Si aucun ensemble de codes n'est précisé par le ministère provincial ou un autre organisme et que l'établissement postsecondaire ne conserve pas de codes d'initiative spéciale, n'indiquez rien à cet élément. | Voir les codes du ministère provincial ou de l'organisme ou les codes de l'établissement postsecondaire. | | Texte | 232-237 | 6 |
| SP | 5070 | Co_op | Indicateur d'enseignement par alternance | Indique si l'étudiant a été classé(e) comme étudiant d'un programme d'enseignement coopératif à la fin du cycle du rapport. Un programme d'éducation coopératif est un programme qui intègre formellement les études académiques d'un étudiant avec l'expérience de travail propre à leur domaine d'étude. Un étudiant inscrit à un programme d'études sous régime coopératif alternera entre des périodes de temps passées en classe et d'autres dans un milieu de travail rémunéré tel une entreprise, une industrie ou un gouvernement. Indiquez « Oui » pour les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif qui suivent un trimestre de travail à la fin du cycle du rapport qu'ils soient au travail ou en classe. | 1 – Oui 2 – Non 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non W – Sans objet (éléments hors programme) U – Inconnu | Texte | 238 | 1 |
| SP | 5073 | ProgArtic | Indicateur de programme articulé | Un indicateur de programme articulé réfère à un programme de transfert ou deux (2) établissements postsecondaires ou plus ont planifié de permettre aux étudiants d'effectuer une première étape d'un programme à un établissement postsecondaire et de poursuivre si désiré les autres étapes du programme à une autre établissement postsecondaire. L'apprentissage achevé à un établissement postsecondaire est reconnu à l'autre (les autres) établissement(s) postsecondaire (s) dans l'entente planifiée. Les programmes articulés diffèrent des programmes offerts en collaboration en ce qu'il n'y a pas de propriété de programme partagée. On peut également référer aux programmes articulés par les appellations suivantes : programme offert en collaboration, programme de passage à l'université ou autre nom. Des exemples de tels programmes sont les programmes de soins infirmiers appelés programme en collaboration offert en Alberta et en Ontario. Dans le cadre de ces programmes, les apprentis suivent généralement les deux (2) premières années de leur programme à un collège et les deux (2) dernières années à une université partenaire. | 1 – Oui 2 – Non 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non W – Sans objet (éléments hors programme) U – Inconnu | Texte | 239 | 1 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|---|---|-------|----------|----------|
| SP | 5076 | ProgBroker | Indicateur de programme par courtage | Un programme par courtage est un programme qui appartient à un établissement postsecondaire et qui est offert soit en entier ou en partie par un autre établissement postsecondaire. Généralement, l'établissement postsecondaire qui est propriétaire du programme attribue l'attestation. | 1 – Oui, et l'établissement postsecondaire déclarant est l'organisme garant, promoteur 2 – Oui, et l'établissement postsecondaire déclarant est l'organisme d'accueil 3 – Non 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu si l'étudiant suit le programme en vertu d'une entente de courtage | | Texte | 240 | 1 |
| SP | 5079 | ProgCollab | Indicateur de programme offert en collaboration | Un programme offert en collaboration est un programme pour lequel la propriété et la responsabilité sont partagées par deux (2) établissements postsecondaires ou plus et que le programme est développé conjointement par les établissements postsecondaires impliqués. Chaque établissement postsecondaire impliqué dans l'entente offrent en collaboration une partie du programme et en assure l'administration et les services requis. Chaque établissements postsecondaires impliqués reconnaît la réussite académique de (des) l'autre(s) établissement(s) postsecondaire(s). On peut également référer aux programmes offert en collaboration par les appellations suivantes : programmes articulé, consécutif, concurrent, accéléré, d'achèvement de grade, programme intégré conjointement , ou tout autre nom. Le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario (GRCCUO) présente l'exemple suivant : un programme offert en collaboration, en communication appliquée menant à un baccalauréat, pour lequel les apprenants prennent des cours offerts et par l'université, et par le collège et ce, afin de compléter les exigences requises pour le grade. La planification, le maintien et l'administration du programme sont assurés conjointement par une équipe d'administrateurs du collège et de la faculté universitaire. | 1 – Oui 2 – Non 8 – Sans objet (éléments hors programme) 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non W – Sans objet (éléments hors programme) U – Inconnu | Texte | 241 | 1 |
| SP | 5083 | GradStatJun1 | Régime d'études de l'étudiant de deuxième ou troisième cycle au 1 ^{er} juin | Régime d'études de l'étudiant à temps plein / temps partiel au 1 ^{er} juin pour les étudiants inscrits à des programmes universitaires de deuxième ou troisième cycle le 1 ^{er} juin. Le régime d'études temps plein / temps partiel est défini par l'établissement postsecondaire déclarant. Pour tous les autres étudiants, indiquez 98, incluant les étudiants qui sont inscrits comme étudiants de deuxième ou troisième cycle, à un moment donné pendant le cycle de rapport, mais pas au 1 ^{er} juin. | 01 – Étudiant de deuxième et troisième cycle à temps plein 02 – Étudiant de deuxième et troisième cycle à temps partiel 98 – Sans objet (pas un étudiant de deuxième ou troisième cycle ou pas inscrit à cette date) | | Texte | 242-243 | 2 |
| SP | 5084 | GradStatAug1 | Régime d'études de l'étudiant de deuxième ou troisième cycle au 1 ^{er} août | Régime d'études de l'étudiant à temps plein / temps partiel au 1 ^{er} août pour les étudiants inscrits à des programmes universitaires de deuxième ou troisième cycle le 1 ^{er} août. Le régime d'études temps plein/temps partiel est défini par l'établissement postsecondaire déclarant. Pour tous les autres étudiants, indiquez 98, incluant les étudiants qui sont inscrits comme étudiants de deuxième ou troisième cycle, à un moment donné pendant le cycle de rapport, mais pas au 1 ^{er} août. | Voir élément SP5083 | | Texte | 244-245 | 2 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|--|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SP | 5085 | RegStat | Régime d'études de tous les étudiants | <p>Régime d'études de tous les étudiants de l'établissement postsecondaire à temps plein ou temps partiel. Le régime d'études temps plein / temps partiel est défini par l'établissement postsecondaire déclarant.</p> <p>Pour les institutions sous le mandat de la CESPM, le régime d'études est défini comme suit :</p> <p><i>Étudiant à temps plein de 1^{er} cycle</i> un étudiant inscrit à un programme d'études qui suit au moins 60% de la charge des cours associés à un programme dans une année.</p> <p><i>Étudiant à temps plein de 2^e et 3^e cycles</i> un étudiant à un programme d'études et qui se sert de façon substantielle des ressources d'un établissement lorsqu'il s'inscrit à des cours, entreprend des recherches ou rédige une thèse sous surveillance continue.</p> <p><i>Étudiant à temps partiel du 1^{er} cycle</i> un étudiant inscrit à temps partiel à des cours qui sont normalement reconnus par l'établissement comme des crédits acceptables dans le cadre d'un programme approuvé menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat. L'étudiant à temps partiel de 1^{er} cycle suit moins de 60 % de la charge de cours habituelle associée à un programme dans une année.</p> <p><i>Étudiant à temps partiel du 2^e et 3^e cycles</i> un étudiant inscrit à temps partiel à un établissement dans un programme approuvé de 2^e ou 3^e cycle menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat. Les étudiants à temps partiel de 2^e ou de 3^e cycle sont classés dans deux grandes catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> les étudiants qui ont terminé les cours requis et qui rédigent leur thèse; les étudiants qui n'ont pas terminé les cours requis et qui prennent actuellement des cours ou travaillent à la rédaction de leur thèse. <p>Le régime d'études de l'étudiant est établi à une date précise, cette date varie cependant selon le genre d'établissement postsecondaire. Veuillez déclarer le régime d'études de tous les étudiants inscrits à votre établissement postsecondaire aux dates suivantes :</p> <p>Universités Régime d'études au 1^{er} décembre; Collèges communautaires Régime d'études au 31 octobre; Établissements de programmes de formation professionnelle Régime d'études pour la période de 12 mois;</p> | <p>01 – Étudiant à temps plein 02 – Étudiant à temps partiel 98 – Sans objet (pas inscrit à cette date)</p> | | Texte | 246-247 | 2 |
| SP | 5086 | GradStatApr1 | Régime d'études de l'étudiant de deuxième ou troisième cycle au 1 ^{er} avril | <p>Régime d'études de l'étudiant à temps plein / temps partiel au 1^{er} avril pour les étudiants inscrits à des programmes universitaires de deuxième ou troisième cycle le 1^{er} avril. Le régime d'études temps plein / temps partiel est défini par l'établissement postsecondaire déclarant.</p> <p>Pour tous les autres étudiants, indiquez 98, incluant les étudiants qui sont inscrits comme étudiants de deuxième ou troisième cycle, à un moment donné pendant le cycle de rapport, mais pas au 1^{er} avril.</p> | Voir élément SP5083 | | Texte | 248-249 | 2 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|---|--|--|-------------------|-------|----------|----------|
| SP | 5090 | ProgEnd (modifié) | Date limite dans le programme | <p>La date où l'étudiant a complété ou abandonné le programme ou qu'il a effectué un transfert dans un autre programme. Cet élément réfère à tout le programme et non seulement à la partie suivie au cours du présent cycle de rapport.</p> <p>Si l'élément suivant (SP5100) comporte le code 02 ou 04, indiquez la date à laquelle le programme a été achevé. Si SP5100 comporte le code 05, 06, 07 ou 08, indiquez la date à laquelle l'étudiant a terminé le programme ou a effectué un transfert dans un autre programme. Autrement, n'indiquez rien à cet élément.</p> | AAAAMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 250-257 | 8 |
| SP | 5100 | ProgEndStat | Statut dans le programme à la fin du cycle de rapport | <p>Le statut de l'étudiant dans le programme à la fin du cycle de rapport, tel que connu par l'établissement postsecondaire.</p> <p>Si l'étudiant termine le programme pendant le cycle du rapport et qu'il remplit les exigences scolaires minimales pour l'obtention des crédits pour tout le programme et que la date d'obtention du diplôme est au-delà d'un mois après la fin du cycle de rapport, indiquez le code 02 et rapportez la date limite dans le programme à l'élément SP5090 ProgEnd.</p> <p>Si la date d'obtention du diplôme est avant ou au plus un mois après la fin du cycle de rapport, indiquez le code 04 et rapportez la date limite dans le programme à l'élément SP5090 ProgEnd ainsi que la date d'obtention du diplôme à l'élément SP5120 GradDate.</p> <p>Si le statut de l'étudiant était en révision ou qu'il dépendait du fait que l'étudiant termine ou réussissent des cours qui se termineraient normalement avant la fin du cycle du rapport, assignez le code 99. Note : Les étudiants avec un statut inconnu (99) doivent être inclus dans le prochain cycle de rapport, un code mis à jour de leur Statut dans le programme à la fin du cycle de rapport.</p> <p>Si l'étudiant continue ou devrait continuer le programme (e.g. à la fin du cycle du rapport, l'étudiant est réinscrit pour la session d'automne) indiquez le code 01. Note : Les étudiants qui complètent un programme préalable (e.g. une première année commune), indiquez 01.</p> <p>Si l'étudiant est inscrit dans un programme et que l'inscription se poursuit à une date ultérieure à la fin du cycle du rapport, indiquez 03.</p> <p>Si l'étudiant n'a pas terminé le programme et qu'il est probable qu'il ne le poursuivra pas ou qu'il ne le reprendra pas, indiquez le code 05, 06, 07 ou 08. Les étudiants qui ont effectué un transfert dans un autre programme au sein de la même faculté ou dans une autre faculté, indiquez le code 06 et rapportez la date de transfert à l'élément SP5090 ProgEnd. Les étudiants suspendus en vue de la fin du cycle de rapport devraient être codés 07 même si cette suspension sera probablement levée ultérieurement.</p> <p>Si l'étudiant est inscrit à un programme d'apprentissage approuvé susceptible de durer plusieurs années, signalez son statut à la fin de chaque année ou étape, pas pour la totalité du programme. Indiquez « 02 » chaque fois qu'un étudiant complète une année ou un niveau d'un programme d'apprentissage approuvé.</p> | <p>01 – Est éligible de s'inscrire à la prochaine phase du programme</p> <p>02 – A complété les exigences en terme des cours à compléter pour la réussite du programme mais n'a pas gradué officiellement à la date ou les fichiers SIEP ont été produits</p> <p>03 – Toujours inscrit au programme (l'inscription se poursuit jusqu'à la date où le cycle de rapport prend fin)</p> <p>04 – A réussi (officiellement diplômé ou a obtenu sa qualification à la date de fin du cycle de rapport)</p> <p>05 – Ne peut s'inscrire au même programme</p> <p>06 – A abandonné le programme (p. ex., ne poursuit pas le programme) ou a transféré dans un autre programme au sein d'une même faculté ou d'une autre faculté, à la même institution</p> <p>07 – Ne peut s'inscrire au même établissement postsecondaire ou étudiant suspendu(e)</p> <p>08 – Étudiant décédé(e)</p> <p>96 – Autre</p> <p>98 – Sans objet (éléments hors programme)</p> <p>99 – Statut inconnu (en cours de révision ou pas encore déterminé lorsque les fichiers SIEP ont été produits)</p> | | Texte | 258-259 | 2 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|---|---|-----------|----------|----------|
| SP | 5120 | GradDate | Date de collation ou d'obtention du diplôme | La date à laquelle l'étudiant a reçu le grade, le diplôme ou le certificat complétant ainsi le programme. Cette date doit se situer à l'intérieur du cycle du rapport ou au plus un mois après la fin du cycle de rapport. Pour les étudiants à qui le code 04 est attribué à l'élément précédent (SP5100 ProgEndStat), indiquez la date de collation ou d'obtention du diplôme. N'indiquez rien lorsque l'étudiant ne suit pas un programme menant à l'obtention d'une attestation. | AAAAMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 260-267 | 8 |
| SP | 5140 | Excel | Indicateur d'excellence scolaire | Indique si la performance scolaire atteinte par l'étudiant à la fin du cycle de rapport est à un niveau classifié par l'établissement postsecondaire comme étant au-dessus de la norme (excellence scolaire). Une excellence scolaire serait typiquement reconnue par des honneurs comme l'inscription à la liste du président (recteur), la liste du doyen, etc. S'il n'existe pas une telle désignation pour ce programme ou si la désignation s'applique seulement à la fin du programme et que l'étudiant n'a pas achevé le programme, indiquez « Sans objet ». N'indiquez pas automatiquement « Oui » pour les étudiants en programme honorifique. | 1 – Oui, l'étudiant a atteint l'excellence scolaire 2 – Non, l'étudiant n'a pas atteint l'excellence scolaire 8 – Sans objet (aucune appellation disponible pour ce programme) 9 – Inconnu | Y – Oui, l'étudiant a atteint l'excellence scolaire N – Non, l'étudiant n'a pas atteint l'excellence scolaire W – Sans objet (aucune appellation disponible pour ce programme) U – Inconnu | Texte | 268 | 1 |
| SP | 5150 | ManPaid | L'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi obligatoire rémunérée | Indique si l'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi (FCE) obligatoire rémunérée requise pour le programme complet. Voir l'élément IP2300 au fichier du programme de l'établissement postsecondaire pour les détails et des exemples. | 1 – Oui, l'étudiant a terminé cette catégorie de FCE 2 – Non, l'étudiant n'a pas terminé cette catégorie de FCE 8 – Sans objet (éléments hors programme ou cette catégorie ne s'applique pas à ce programme) 9 – Inconnu | Y – Oui, l'étudiant a terminé cette catégorie de FCE N – Non, l'étudiant n'a pas terminé cette catégorie de FCE W – Sans objet (éléments hors programme ou cette catégorie ne s'applique pas à ce programme) U – Inconnu | Texte | 269 | 1 |
| SP | 5160 | OpPaid | L'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi optionnelle rémunérée | Indique si l'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi (FCE) optionnelle rémunérée requise pour le programme complet. Voir l'élément IP2300 au fichier du programme de l'établissement postsecondaire pour les détails et des exemples. | Voir élément SP5150 | Voir élément SP5150 | Texte | 270 | 1 |
| SP | 5170 | ManUnpaid | L'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi obligatoire non rémunérée | Indique si l'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi (FCE) obligatoire non rémunérée requise pour le programme complet. Voir l'élément IP2300 au fichier du programme de l'établissement postsecondaire pour les détails et des exemples. | Voir élément SP5150 | Voir élément SP5150 | Texte | 271 | 1 |
| SP | 5180 | OpUnpaid | L'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi optionnelle non rémunérée | Indique si l'étudiant a terminé la formation en cours d'emploi (FCE) optionnelle non rémunérée requise pour le programme complet. Voir l'élément IP2300 au fichier du programme de l'établissement postsecondaire pour les détails et des exemples. | Voir élément SP5150 | Voir élément SP5150 | Texte | 272 | 1 |
| SP | 5190 | ProgTuit | Frais de scolarité facturés à l'étudiant pour le programme | Les frais de scolarité, y compris les frais de laboratoire, à l'exclusion des frais de subsistance facturés à l'étudiant pour sa participation à ce programme pendant le cycle de rapport. Lorsque ce programme ne comporte pas de frais, ou si l'étudiant paye ses frais un cours à la fois, n'indiquez rien à cet élément. Si l'étudiant est facturé au début du programme pour les coûts associés à l'ensemble du programme, indiquez le montant total au moment de la facturation et n'indiquez rien pour les cycles de rapport suivants. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. Par exemple : rapportez \$2435 comme 2435,00 | | Numérique | 273-281 | 9 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|--|-----------------------------------|-----------|----------|----------|
| SP | 5195 | ProgOtherFee | Autres frais obligatoires facturés à l'étudiant pour le programme | Total des autres frais obligatoires, excluant les frais de scolarité et de subsistance, facturés à l'étudiant pour ce programme au cours du cycle de rapport. Lorsque ce programme ne comporte pas de frais, ou si l'étudiant paye ses frais un cours à la fois, n'indiquez rien à cet élément. Si l'étudiant est facturé au début du programme pour les coûts associés à l'ensemble du programme, indiquez le montant total au moment de la facturation et n'indiquez rien pour les cycles de rapport suivants. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les (2) deux décimales. Par exemple : rapportez \$128 comme 128,00 | | Numérique | 282-290 | 9 |
| SP | 5200 | ProgCostRec | L'étudiant a suivi le programme sur la base de recouvrement des coûts | Indique si l'étudiant a suivi le programme sur la base de recouvrement des coûts. Si l'étudiant et/ou son garant a payé les frais de scolarité selon le principe du recouvrement des coûts totaux pour au moins la moitié des cours de l'étudiant dans le programme, indiquez « Oui ». Si l'étudiant a payé les frais de scolarité selon le principe du recouvrement des coûts totaux pour moins de la moitié des cours, indiquez « Non ». Le total des frais payés par un étudiant et/ou son garant selon le principe du recouvrement de coûts doit représenter au moins les mêmes sommes que les coûts combinés du salaire de l'instructeur et de ses avantages sociaux ainsi que les fournitures et le matériel requis pour le cours. | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 291 | 1 |
| SP | 5210 | Scholarship | Montant de la bourse d'études | Le montant total de toutes les bourses accordées à l'étudiant pendant le cycle de rapport courant. Indiquez toutes les bourses connues par les départements de l'établissement postsecondaire où la décision d'accorder une bourse a été prise. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les (2) deux décimales. Par exemple : rapportez \$935 comme 935,00 | | Numérique | 292-299 | 8 |
| SP | 5220 | TotTranCred | Nombre total d'unités d'enseignement d'un autre établissement | Le nombre cumulatif d'unités d'enseignement accordées par l'établissement postsecondaire dans le cadre du programme, pour l'enseignement suivi à d'autres établissements postsecondaires, y compris la reconnaissance des acquis. Indiquez le nombre total d'unités accordées depuis que l'étudiant s'est inscrit au programme à la fin du cycle de rapport courant. Utilisez les mêmes unités de mesure indiquées aux éléments IP2080 ou IP2081 au fichier de programme de l'établissement postsecondaire (les unités d'enseignement nécessaires pour l'obtention du diplôme). N'indiquez rien pour les étudiants qui ne sont pas inscrits à un programme ou ceux inscrits à des programmes sans unités ou à des programmes sans exigences établies en matière d'unités ou de cours. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales | | Numérique | 300-307 | 8 |
| SP | 5230 | TotCred | Nombre cumulatif d'unités d'enseignement pour le programme | Le nombre cumulatif d'unités d'enseignement accordées à l'étudiant pour ce programme à la fin du cycle de rapport. Indiquez le nombre total d'unités accordées depuis l'inscription initiale de l'étudiant au programme jusqu'à la fin du cycle de rapport courant. Vous devez inclure les unités obtenues à cet établissement postsecondaire et les unités de transfert indiquées à l'élément précédent (SP5220). Utilisez les mêmes unités de mesure indiquées à l'élément IP2080 ou IP2081 au fichier de programme de l'établissement postsecondaire (unités requises pour l'obtention du diplôme). N'indiquez rien pour les étudiants qui ne sont pas inscrits à un programme ou ceux inscrits à des programmes sans unités ou à des programmes sans exigences établies en matière d'unités ou de cours. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. | | Numérique | 308-315 | 8 |
| SP | 5300 | ProvSP | Éléments SP provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. N'indiquez rien dans la partie inutilisée des 80 caractères. | Les composantes et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 316-395 | 80 |



Système d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier - Cours de l'étudiant (SC)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé : Année du début du cycle de rapport (SC1000), Code de l'établissement (SC1025), Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement (SC4000), Code du cours de l'étudiant (SC3000), Date à laquelle l'étudiant a commencé le cours (SC6020) et Partie du cours de l'étudiant (SC6070)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Le fichier - Cours de l'étudiant (SC) contient un enregistrement pour chaque cours auquel l'étudiant était inscrit durant le cycle de déclaration. Inclure également un enregistrement de cours pour les étudiants qui sont inscrits dans un stage en milieu de travail, en rédaction de mémoire ou thèse, ou d'autres activités académiques reliées à leur programme, mais pas structurées comme un cours. L'enregistrement du cours de l'étudiant comprend la Date de début/fin du cours de l'étudiant (SC6020, SC6021), son statut dans le cours à la fin du cycle(encore inscrit, a terminé le cours, s'en est retiré, n'a pas réussi à l'achever, s'est inscrit comme auditeur libre, autre) (SC6030), les unités acquises (SC6060), les frais qui lui ont été facturés (SC6040) et d'autres caractéristiques du cours de l'étudiant enregistré par l'établissement postsecondaire.

Indiquez un enregistrement SC pour chaque cours auquel l'étudiant est inscrit à n'importe quel moment au cours du cycle de rapport après le dernier jour autorisé pour l'ajout et la suppression de cours (tel que défini par votre établissement postsecondaire : habituellement environ deux (2) semaines après le début des cours). Vous devez exclure les cours auxquels l'étudiant n'était pas inscrit et n'a pas tenté de s'inscrire, même si l'étudiant a eu droit à des crédits pour quelque raison ou méthode administrative.

Il y a un lien logique entre ce fichier et le fichier - Cours de l'établissement (IC). Chaque code de cours indiqué dans le SC doit apparaître dans le fichier IC.

Indiquez les cours suivis selon une entente de courtage officielle (voir l'élément SC6080) uniquement si le cours apparaît dans le répertoire des cours de l'établissement postsecondaire tel que déclaré dans votre fichier IC. Vous devez exclure les cours suivis à un autre établissement postsecondaire pour lesquels vous n'avez pas d'enregistrement dans votre fichier IC. Ces cours devraient apparaître comme unités transférées dans votre fichier ST lorsque vous accordez des unités.

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------------|---|--|---|-------------------|-------|----------|----------|
| SC | 1000 | RepStartYear | Année du début du cycle de rapport | L'année au cours de laquelle débute le cycle du rapport courant. Assignez les quatre (4) premiers chiffres de la date du début du cycle de rapport (élément ID1005 du fichier ID). | AAAA (Année) | | Texte | 1-4 | 4 |
| SC | 5005 | ContEdInd | Indicateur de la formation continue | Indique si l'étudiant était inscrit dans une faculté, un département ou une division de formation continue, d'extension ou de formation aux adultes. La formation continue se définit comme des cours et/ou programmes composés d'expériences pédagogiques et/ou de formation structurés orienter vers le développement personnel et professionnel. Ils sont habituellement offerts à temps partiel et sont adaptés vers une clientèle adulte et vers les apprenants non traditionnels. Ils peuvent ou ne peuvent pas être crédité en vue de l'obtention d'un grade, diplôme, certificat, ou autre qualification. Les cours et programmes sont souvent offerts par l'entremise d'un service administratif ou académique de l'établissement postsecondaire déclarant et sont conçus pour desservir une clientèle adultes et d'apprenants non traditionnels. On peut référer à ce service séparé par l'appellation département, faculté ou division de formation continue, d'extension ou de formation aux adultes. | 1 – oui 2 – non 9 – inconnu | | Texte | 5 | 1 |
| SC | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SAIE de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 6-13 | 8 |
| SC | 4000 | StudID | Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement | L'identificateur permanent de l'étudiant tel qu'assigné par l'établissement postsecondaire et conserver tout au long de son séjour à l'établissement postsecondaire. Assignez le même numéro à l'étudiant à chaque année. Un dossier pour cet étudiant doit apparaître au fichier de Description de l'étudiant (SD). | | | Texte | 14-27 | 14 |
| SC | 3000 | CourCode <i>(Modifié)</i> | Code du cours de l'étudiant | Le code unique pour le cours tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement postsecondaire. Tous les codes de cours de ce fichier doivent également apparaître à l'élément IC3000 du fichier IC. Vous devez inclure un enregistrement de cours pour les étudiants qui sont inscrits dans un stage en milieu de travail, en rédaction de mémoire ou thèse, ou d'autres activités académiques reliées à leur programme, mais pas structurées comme un cours. Vous devez inclure également les cours non crédités. Pour plus de détails, voir l'élément IC3000 du fichier IC. Indiquez chaque cours auquel l'étudiant était inscrit après le dernier jour autorisé pour l'ajout et/ou la suppression de cours (tel que défini par votre établissement postsecondaire : habituellement environ deux (2) semaines après le début des cours). N'indiquez pas les cours pour lesquels l'étudiant est inscrit sur une liste d'attente. N'indiquez pas non plus les cours pour lesquels l'étudiant n'était pas inscrit et n'a pas tenté de s'inscrire, même si l'étudiant a eu droit à des crédits pour une raison quelconque ou selon une méthode administrative. Indiquez les cours suivis en vertu d'une entente de courtage officielle (voir l'élément SC6080) uniquement si le cours apparaît dans le répertoire des cours de votre établissement postsecondaire tel qu'indiqué dans le fichier IC. Vous devez exclure les cours suivis à un autre établissement postsecondaire pour lequel vous n'avez pas d'enregistrement de cours dans votre fichier IC. Ces cours apparaissent comme transfert d'unité dans votre fichier ST lorsque vous accordez des unités. | | | Texte | 28-47 | 20 |
| SC | 1035 | CourPer <i>(Modifié)</i> | Période pendant laquelle le cours a été offert à l'étudiant | L'appellation (session, trimestre ou autre intervalle) décrivant au cours de quelle période le cours a été offert à l'étudiant. Utilisez votre code ou nom défini à l'élément ID1035 de l'enregistrement ID. Cet élément combiné au suivant (ID1036) doit apparaître dans le fichier ID. | Le code de l'établissement postsecondaire ou le nom de la période est indiqué à l'élément ID1035 du fichier ID. | | Texte | 48-53 | 6 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|---|---|---|-----------------------------------|-----------|----------|----------|
| SC | 1036 | CourSubPer | Sous-période pendant laquelle le cours a été offert à l'étudiant | L'appellation (session, trimestre ou autre intervalle) décrivant au cours de quelle sous-période le cours a été offert à l'étudiant. Utilisez votre code ou nom défini à l'élément ID1036 de l'enregistrement ID. Cet élément combiné au précédent (ID1035) doit apparaître dans le fichier ID. | Le code de l'établissement postsecondaire ou le nom de la période est indiqué à l'élément ID1036 du fichier ID. | | Texte | 54-59 | 6 |
| SC | 6020 | CourStart | Date à laquelle l'étudiant a débuté le cours | La date à laquelle l'étudiant a débuté le cours. Cette date peut se situer avant le début du cycle de rapport. Ne laissez pas blanc. Si la date finale à laquelle le cours a débuté n'apparaît pas dans les dossiers d'étudiants de l'établissement postsecondaire, utilisez celle mentionnée dans l'annuaire. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 60-67 | 8 |
| SC | 6021 | CourEnd | Date à laquelle l'étudiant a terminé le cours | La date où l'étudiant a abandonné le cours ou le complétera. Si le cours s'étend au-delà de la fin du cycle de rapport, indiquez la date à laquelle il se terminera. Si la date finale à laquelle l'étudiant a terminé ou terminera le cours n'est pas inscrite dans le dossier de l'étudiant à l'établissement postsecondaire, utilisez la date de fin du cours qui apparaît dans l'horaire ou annuaire de votre établissement postsecondaire, ou estimez quand le cours se terminerait pour un étudiant à temps plein qui suit le cours selon la méthode d'enseignement traditionnelle. N'indiquez rien à cet élément seulement si l'étudiant n'a pas encore complété le cours et que la date de la fin ne peut pas être prévue parce que le cours n'a pas de durée fixe comme les thèses ou un cours que l'étudiant poursuit jusqu'à ce qu'il atteigne un certain niveau de maîtrise d'éléments d'apprentissage. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 68-75 | 8 |
| SC | 6030 | CourEndStat | Statut dans le cours à la fin du cycle de rapport | Le statut de l'étudiant dans le cours à la fin du cycle de rapport. L'étudiant qui a terminé le cours et qui a respecté les exigences minimales en vue de l'obtention des unités devrait être noté « 01 ». Si le cours se prolonge au-delà du cycle de rapport, indiquez code « 02 ». Si l'étudiant reprend le cours pour améliorer son résultat, indiquez le statut de la fin comme si l'étudiant prenait le cours pour l'obtention de crédits normaux. Indiquez le code « 98 » seulement pour les cours non crédités. | 01 – Réussi 02 – Toujours inscrit 03 – Abandon sans pénalité scolaire 04 – Échec (cours échoué ou abandonné avec pénalité scolaire) 05 – Sans objet, cours suivi à titre d'auditeur libre 07 – Étudiant décédé 96 – Autre 98 – Sans objet (cours non crédité) 99 – Statut inconnu (incomplet ou en cours de révision ou pas encore déterminé) | | Texte | 76-77 | 2 |
| SC | 6040 | CourTuit | Frais de scolarité facturés pour le cours | Les frais de scolarité, y compris les frais de laboratoire, à l'exclusion des frais de subsistance, facturés à l'étudiant pour sa participation à ce cours pendant le cycle de rapport. Si ce cours ne comporte pas de frais, ou si l'étudiant paye ses frais au niveau du programme, n'indiquez rien à cet élément. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. Par exemple, rapportez \$935 comme 935,00 | | Numérique | 78-86 | 9 |
| SC | 6045 | CourOtherFee | Autres frais obligatoires facturés pour le cours | Total des autres frais obligatoires, à part les frais de scolarité et de subsistance, facturés à l'étudiant pour ce cours spécifiquement durant le cycle de rapport. S'il n'y a pas de frais pour ce cours, ou si l'étudiant paye des frais au niveau du programme, n'indiquez rien à cet élément. | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. Par exemple, rapportez \$128 comme 128,00 | | Numérique | 87-95 | 9 |
| SC | 6050 | CourCostRec | L'étudiant a suivi le cours sur la base de recouvrement des coûts | Indiquez si l'étudiant a suivi le cours sur la base de recouvrement des coûts. Le total des frais payés par un étudiant et/ou son garant selon le principe du recouvrement de coûts doit représenter au moins les mêmes sommes que les coûts combinés du salaire de l'instructeur et de ses avantages sociaux ainsi que les fournitures et le matériel requis pour le cours. | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 96 | 1 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémotechnique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|----------------------------|---|--|---|--|-----------|----------|----------|
| SC | 6060 | StudCourCred | Nombre d'unités d'enseignement que l'étudiant obtiendrait pour le cours | <p>Le nombre d'unités d'enseignement que l'étudiant obtiendrait s'il réussissait ce cours. Même si l'étudiant abandonne, échoue ou est inscrit comme auditeur libre, indiquez le nombre d'unités qu'il aurait reçu pour avoir réussi le cours. De façon similaire, si l'étudiant répète le cours pour améliorer son résultat, indiquez la valeur normale des crédits du cours et non zéro. En ce qui concerne les étudiants inscrits à des éléments hors programme, indiquez le nombre d'unités du cours.</p> <p>N'indiquez rien seulement pour les cours non crédités ou pour les cours qui n'ont pas de crédits ou de valeur désignée dans l'élément IC3090 du fichier IC comme des cours pratiques qui doivent être complétés mais qui n'ont pas de valeur en crédits.</p> <p>Utilisez les mêmes unités de mesure indiquées pour le cours à l'élément IC3091 au fichier du cours d'établissement postsecondaire, mais le nombre d'unités peut varier en fonction du programme de l'étudiant.</p> <p>Normalement, cet élément a la même valeur que l'élément IC3090 sur le fichier du cours de l'établissement postsecondaire, mais le nombre d'unités varie parfois avec le programme de l'étudiant, p. ex. un cours de sciences peut avoir une valeur unitaire standard pour les étudiants en sciences et une autre valeur pour les autres étudiants.</p> | Blanc ou champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. p. ex., 1,00 = 1 unité 16,50 = 16,5 unités | | Numérique | 97-104 | 8 |
| SC | 6070 | CourSec | Numéro ou code de la partie du cours de l'étudiant | <p>Le numéro ou le code de la partie du cours de l'établissement postsecondaire où l'étudiant est inscrit.</p> <p>N'indiquez rien seulement si le cours n'est pas organisé en parties. Si l'étudiant se voit attribuer deux numéros de partie pour un cours, comme ce peut être le cas d'un cours ayant une partie magistrale et une partie laboratoire, indiquez le numéro de la partie magistrale ici.</p> | | | Texte | 105-116 | 12 |
| SC | 6080 | CourBroker | Indicateur de cours à courtage | Indique si l'étudiant suit le cours en vertu d'une entente de courtage (ou entente d'études). Un cours offert en vertu d'une entente de courtage est un cours qui appartient à un établissement postsecondaire et est offert en entier ou en partie par un autre établissement postsecondaire. | <p>1 – Oui, et l'établissement postsecondaire déclarant est l'organisme garant, promoteur</p> <p>2 – Oui, et l'établissement postsecondaire déclarant est l'organisme d'accueil</p> <p>3 – Non</p> <p>9 – Inconnu</p> | | Texte | 117 | 1 |
| SC | 6100 | DistEd | Cours de l'étudiant considéré comme de l'« enseignement à distance » | Indique si la section ou la classe du cours de l'étudiant est considérée par l'établissement postsecondaire comme un cours d'« enseignement à distance », ce qui signifie qu'il y a un écart géographique entre les enseignants et les étudiants ainsi qu'une utilisation de certains mode de communication non traditionnel (p. ex. l'Internet, la télévision, la correspondance, etc.) pour pallier aux contraintes liées à l'écart géographique. | <p>1 – Oui</p> <p>2 – Non</p> <p>9 – Inconnu</p> | <p>Y – Oui</p> <p>N – Non</p> <p>U – Inconnu</p> | Texte | 118 | 1 |
| SC | 6110 | Classroom | Cours offert à l'étudiant par leçons magistrales | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie au moyen de cours magistraux, c'est-à-dire que le cours est offert par un enseignant physiquement présent dans la pièce où se trouve l'étudiant. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 119 | 1 |
| SC | 6120 | Corresp | Cours offert à l'étudiant par correspondance | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant la correspondance postale, y compris les rubans, des disques compacts, etc., envoyés par la poste. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 120 | 1 |
| SC | 6130 | Internet | Cours offert à l'étudiant par Internet | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant l'Internet, y compris le courrier électronique et la conférence Internet. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 121 | 1 |
| SC | 6140 | VideoConf | Cours offert à l'étudiant par vidéo conférence | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant la vidéo conférence, excluant la conférence sur Internet. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 122 | 1 |
| SC | 6145 | AudioConf | Cours offert à l'étudiant par audioconférence | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant l'audioconférence. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 123 | 1 |
| SC | 6150 | TV | Cours offert à l'étudiant par la télévision | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant la télévision. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 124 | 1 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémorique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|--|---|--|-----------------------------------|-------|----------|----------|
| SC | 6160 | Radio | Cours offert à l'étudiant par la radio | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant la radio. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 125 | 1 |
| SC | 6180 | DelOther | Cours offert à l'étudiant par une autre méthode d'enseignement | Indique si le cours a été offert en totalité ou en partie en utilisant une autre méthode d'enseignement non mentionnée plus haut. | Voir élément SC6100 | Voir élément SC6100 | Texte | 126 | 1 |
| SC | 6190 | CourCanInst | Code SIEP de l'établissement canadien où l'étudiant a suivi le cours | L'établissement postsecondaire canadien où l'étudiant a suivi son cours. Dans la plupart des cas, il s'agit de l'établissement postsecondaire déclarant. Dans ce cas, indiquez votre code d'établissement postsecondaire SIEP. Si l'enseignement a été offert à un autre établissement postsecondaire au Canada, indiquez le code d'établissement postsecondaire SIEP de l'autre établissement postsecondaire. Si l'autre établissement postsecondaire n'apparaît pas dans la liste des codes ou qu'il est situé à l'extérieur du Canada, n'indiquez rien à cet élément et indiquez le nom de l'établissement postsecondaire à l'élément suivant (SC6195). Si le cours est offert par votre établissement postsecondaire par l'entremise de l'éducation à distance, indiquez votre code d'établissement postsecondaire. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 127-134 | 8 |
| SC | 6195 | CourInstText | Code de l'établissement (texte) où l'étudiant a suivi le cours | Le nom de l'établissement postsecondaire où l'étudiant a suivi son cours. Si vous avez déclaré un code d'établissement postsecondaire à l'élément précédent (SC6190), n'indiquez rien à cet élément. Si l'établissement postsecondaire est situé à l'extérieur du Canada ou qu'il ne apparaît pas dans la liste des codes fournie par Statistique Canada pour l'élément précédent, indiquez le nom de l'établissement postsecondaire à cet élément. | | | Texte | 135-174 | 40 |
| SC | 6210 | CourCampus | Enseignement sur le campus | Cet élément et les trois (3) prochains indiquent l'endroit où l'étudiant a reçu l'instruction dans le cadre de ce cours. « A reçu l'instruction » inclut recevoir le matériel et les informations de l'éducation à distance. Il se peut que l'étudiant doit se rendre à plusieurs endroits pour recevoir l'instruction d'un cours. Dans chacun des quatre (4) éléments, indiquez « Oui » pour chaque endroit où l'étudiant aurait reçu de l'instruction s'il avait suivi le cours à l'endroit où celui-ci devait être offert. Indiquez « Non » pour chaque endroit où l'étudiant n'aurait pas reçu de l'instruction s'il avait suivi le cours à l'endroit où celui-ci devait être offert. Pour cet élément, « sur le campus » signifie un site physique détenu par cet établissement postsecondaire ou tout autre établissement postsecondaire et où l'instruction est normalement fournie. Vous devez exclure les espaces temporaires comme les écoles secondaires ou les sous-sols d'églises. | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 175 | 1 |
| SC | 6220 | CourStudRes | Enseignement au domicile de l'étudiant | Indique si l'étudiant a reçu l'enseignement pour ce cours à son domicile. Voir élément SC6210 pour plus de détails. | Voir élément SC6210 | Voir élément SC6210 | Texte | 176 | 1 |
| SC | 6260 | CourWork | Enseignement au lieu de travail | Indique si l'étudiant a reçu l'enseignement pour ce cours à son lieu de travail. Voir élément SC6210 pour plus de détails. | Voir élément SC6210 | Voir élément SC6210 | Texte | 177 | 1 |
| SC | 6270 | CourOther | Enseignement à un endroit non mentionné | Indique si l'étudiant a reçu l'enseignement pour ce cours à un endroit non mentionné aux éléments SC6210-SC6260. Voir élément SC6210 pour plus de détails. | Voir élément SC6210 | Voir élément SC6210 | Texte | 178 | 1 |
| SC | 6300 | ProvSC | Éléments SC provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. N'indiquez rien dans la partie inutilisée des 80 caractères. | Les composantes et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 179-258 | 80 |



Système d'information sur les étudiants postsecondaires(SIEP)

Fichier – Unités transférées de l'étudiant (ST)

Version modifiée à être utilisée par les établissements postsecondaires sous le mandat de la CESPM

Enregistrement clé : Année du début du cycle de rapport (ST1000), Code de l'établissement (ST1025), Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement (ST4000), Code du cours ou du programme pour lequel des unités d'enseignement ont été accordées à l'établissement d'accueil (ST7000), Code de l'établissement d'origine (ST7070), Nom de l'établissement d'origine (ST7080) et Code du cours ou du programme utilisé à l'établissement d'origine (ST7090)

Description des fichiers et des éléments de données, et cliché d'article

Le fichier – Unités transférées de l'étudiant (ST) contient un enregistrement pour chaque cours à la suite duquel l'étudiant s'est vu accorder une unité à partir du cours et/ou d'expériences d'apprentissage suivis à l'extérieur de l'établissement postsecondaire fréquenté. Dans la mesure où cette information est conservée dans le système administratif de l'établissement postsecondaire, l'enregistrement sur le cours menant à une unité transférée contient le nombre d'unités transférées (ST7050), la source des unités (ST7070, ST7080, et la date où elles ont été accordées (ST7020).

Vous devez inclure toutes les unités transférées accordées à l'étudiant depuis qu'il s'est inscrit pour la première fois à votre établissement postsecondaire et non uniquement pour le programme courant.

Vous devez exclure tous les suivis à un autre établissement postsecondaire en vertu d'une entente de courtage officielle si vous avez déclaré le cours comme l'un de vos enregistrements SC de l'étudiant.

POUR INFORMATION SEULEMENT

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|---|-----------------------------------|-----------|----------|----------|
| ST | 1000 | RepStartYear | Année du début du cycle de rapport | L'année au cours de laquelle débute le cycle du rapport courant. Assignez les quatre (4) premiers chiffres de la date du début du cycle de rapport (élément ID1005 du fichier ID). Élément supprimé. Ne rien inscrire. | AAAA (Année) | | Texte | 1-4 | 4 |
| ST | 1010 | | | | | | Texte | 5 | 1 |
| ST | 1025 | Instit | Code de l'établissement | Code SAIE de l'établissement postsecondaire déclarant. | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 6-13 | 8 |
| ST | 4000 | StudID | Numéro d'identification de l'étudiant à l'établissement | L'identificateur permanent de l'étudiant tel qu'assigné par l'établissement postsecondaire et conserver tout au long de son séjour à l'établissement postsecondaire. Assignez le même numéro à l'étudiant à chaque année. Un dossier pour cet étudiant doit apparaître au fichier descriptif de l'étudiant. | | | Texte | 14-27 | 14 |
| ST | 7000 | RecCode | Code du cours ou du programme pour lequel des unités d'enseignement ont été accordées à l'établissement d'accueil | Le code du cours ou du programme de l'établissement postsecondaire d'accueil auquel l'unité de transfert est appliquée. Indiquez le code tel que celui-ci apparaît dans les fichiers administratifs de l'établissement postsecondaire. Vous devez inclure tous les transferts d'unités accordées à l'étudiant depuis qu'il s'est inscrit pour la première fois à votre établissement postsecondaire et non uniquement pour le programme courant. | | | Texte | 28-47 | 20 |
| ST | 7010 | RecCodeTyp | Type de code déclaré par l'établissement d'accueil | L'établissement postsecondaire qui reconnaît les unités (l'établissement postsecondaire d'accueil) doit indiquer dans quel format les unités de transfert étaient reçues. Les établissements postsecondaires reçoivent les unités de transfert soit pour des cours individuels, des blocs de cours ou des programmes entiers. | 03 – Code du cours à l'établissement postsecondaire d'accueil 04 – Code du programme à l'établissement postsecondaire d'accueil 05 – Code de transfert de bloc 08 – Cours-cible atypique 09 – Programme-cible atypique 10 – Transfert de bloc non spécifié entre établissements postsecondaires 96 – Autre type de code | | Texte | 48-49 | 2 |
| ST | 7020 | RecDate | Date où l'étudiant a reçu les unités d'enseignement transférées | La date à laquelle l'étudiant a obtenu les unités d'enseignement pour le cours, le bloc de cours ou le programme suivi à l'établissement postsecondaire d'origine. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 50-57 | 8 |
| ST | 7040 | TranPLA | Unités d'enseignement accordées après la reconnaissance des acquis | Identifie si les unités d'enseignement ont été accordées suite à la reconnaissance des acquis. La reconnaissance des acquis réfère au processus d'identification et de mesure des habiletés et des aptitudes à effectuer des tâches aux fins d'admission dans un établissement postsecondaire d'enseignement, un métier ou une profession, ou pour l'octroi de crédits. Ce processus prend en considération les études effectuées, les emplois occupés et divers autres acquis expérimentels. | 1 – Oui 2 – Non 9 – Inconnu | Y – Oui N – Non U – Inconnu | Texte | 58 | 1 |
| ST | 7050 | TranCred | Unités d'enseignement transférées accordées | Le nombre d'unités d'enseignement accordées par l'établissement postsecondaire d'accueil pour le cours, le bloc de cours ou le programme suivi dans l'établissement postsecondaire d'origine. Doit être supérieur à zéro. | Champ numérique y compris la virgule et les deux (2) décimales. | | Numérique | 59-66 | 8 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|---|---|-------------------|-------|----------|----------|
| ST | 7060 | TranCredTyp | Type d'unités d'enseignement transférées | Indique le type d'unités d'enseignement transférées accordées à l'étudiant. | 01 – Unités d'enseignement pour cours suivi à un autre établissement postsecondaire, préalables à l'admission à l'établissement postsecondaire d'accueil, ne faisant pas partie d'un programme d'échange 02 – Unités d'enseignement pour cours suivi à un autre établissement postsecondaire avec autorisation 10 – Unités d'enseignement pour cours suivi dans le cadre d'un programme d'échange intérieur (au Canada) 11 – Unités d'enseignement pour cours suivi dans le cadre d'un programme d'échange à l'étranger 20 – Unités d'enseignement accordées après évaluation des acquis antérieurs ou des compétences, à l'établissement postsecondaire hôte 80 – Plus d'un des types ci-haut 96 – Autre 99 – Type de transfert d'unités d'enseignement inconnu | | Texte | 67-68 | 2 |
| ST | 7065 | SendCntryTxt | Pays où le cours a été suivi (texte) | Le pays (texte) où le cours a été suivi. N'indiquez rien à cet élément si le code du pays est indiqué à l'élément suivant (ST7066). | | | Texte | 69-98 | 30 |
| ST | 7066 | SendCntry | Pays où le cours a été suivi | Le pays où le cours a été suivi. | Codes de pays SIEP | Codes de pays EED | Texte | 99-103 | 5 |
| ST | 7070 | SendInst | Code de l'établissement d'origine | Le code de l'établissement postsecondaire d'origine ou l'étudiant a suivi le cours, le bloc de cours, ou le programme qui a été transféré. Si l'établissement postsecondaire n'apparaît pas sur la liste des codes, n'indiquez rien à cet élément et indiquez le nom à l'élément suivant (ST7080). | Codes d'établissement postsecondaire SIEP | | Texte | 104-116 | 13 |
| ST | 7080 | SendInstName | Nom de l'établissement d'origine | Le nom de l'établissement postsecondaire d'origine ou l'étudiant a suivi le cours, le bloc de cours, ou le programme qui a été transféré. Si l'établissement postsecondaire apparaît sur la liste des codes, n'indiquez rien à cet élément et indiquez le code à l'élément précédent (ST7070). | | | Texte | 117-156 | 40 |
| ST | 7090 | SendCode | Code du cours ou du programme utilisé à l'établissement d'origine | Le code du cours ou du programme utilisé à l'établissement postsecondaire d'origine où l'étudiant a suivi le cours, le bloc de cours ou le programme qui a été transféré. Les codes de programme devraient être utilisés pour les transferts de blocs officiels entre établissement postsecondaire | | | Texte | 157-176 | 20 |

| Fichier | # de l'élément | Abréviation mnémonique | Nom | Description | Codes | Codes alternatifs | Type | Position | Grandeur |
|---------|----------------|------------------------|---|--|--|-------------------|-------|----------|----------|
| ST | 7100 | SendCodeTyp | Type de code donné au programme ou au cours à l'établissement d'origine | Type de code donné au programme ou au cours mentionné à l'élément précédent (ST7090). Vous devez indiquer dans quel format les unités de transfert étaient enregistrées à l'établissement postsecondaire d'origine, établissement postsecondaire où l'étudiant a suivi le cours, le bloc de cours ou le programme. Les établissements postsecondaires reçoivent des unités de transfert soit pour des cours individuels, des blocs de cours ou des programmes entiers. | 01 – Code du cours à l'établissement postsecondaire d'où viennent les unités d'enseignement 02 – Code du programme à l'établissement postsecondaire d'où viennent les unités d'enseignement 05 – Code de transfert de bloc 06 – Transfert d'unités d'enseignement d'un cours non spécifié (le code du cours de l'établissement postsecondaire d'origine est inconnu) 07 – Transfert d'unités d'enseignement d'un programme non spécifié (le code du programme de l'établissement postsecondaire d'origine est inconnu) 10 – Transfert de bloc non spécifié 96 – Autre type de code | | Texte | 177-178 | 2 |
| ST | 7110 | SendDate | Date à laquelle l'étudiant a complété le cours ou programme à l'établissement d'origine | La date à laquelle l'étudiant a complété le cours, le bloc de cours ou le programme à l'établissement postsecondaire d'origine soit, l'établissement postsecondaire où le cours, le bloc de cours ou le programme a été suivi. Si la date exacte est inconnue, indiquez l'année et le mois suivis de deux (2) espaces en blanc. Si la date et le mois sont inconnus, indiquez l'année suivie de quatre (4) espaces en blanc. | AAAAMMJJ (AnnéeMoisJour) | | Texte | 179-186 | 8 |
| ST | 7200 | ProvST | Éléments ST provinciaux | Les ministères provinciaux peuvent utiliser cet élément composite pour définir d'autres éléments servant au rapport provincial. N'indiquez rien dans la partie inutilisée des 80 caractères. | Les composantes et les codes sont définis par le ministère provincial. | | Texte | 187-266 | 80 |

POUR INFORMATION SEUL